



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

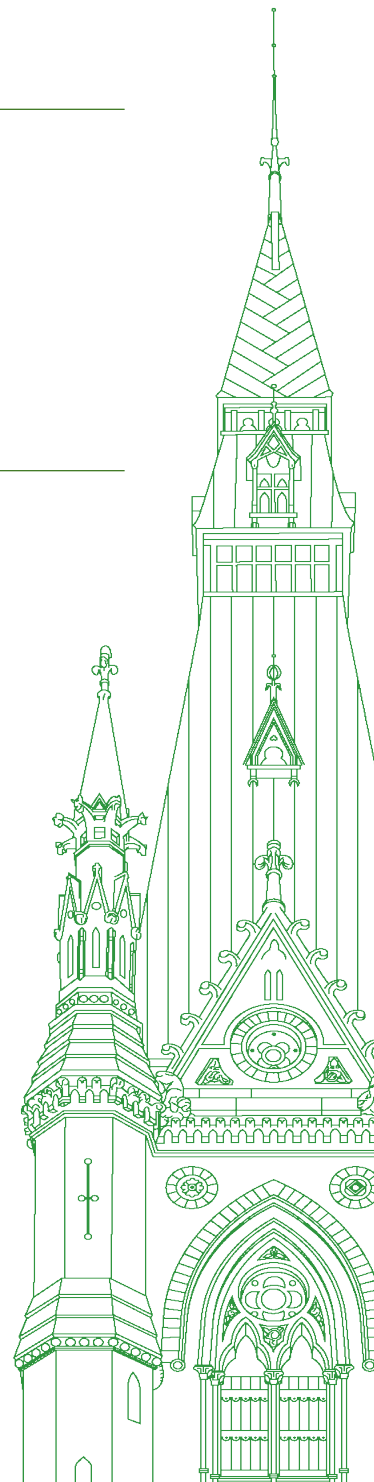
Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 008

Le mercredi 22 octobre 2025

Présidente : Lisa Hepfner



Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 22 octobre 2025

• (1635)

[Traduction]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)):
Bienvenue à la huitième réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 22 septembre 2025, le Comité se réunit pour étudier les répercussions des progrès technologiques en matière d'intelligence artificielle sur les industries créatives.

Aujourd'hui, nous recevons Mme Erin Finlay d'Access Copyright; M. John Illingworth et M. Brendan Ouellette de l'Association of Canadian Publishers; M. Travis Croken de la Canadian Authors Association; Mme Diane Davy du Conseil des carrières culturelles de l'Ontario; Mme Marie-Christine Morin et M. Sven Buridans de la Fédération culturelle canadienne-française.

Merci d'être des nôtres.

Nous avons aussi M. Kevin Chan et Mme Rachel Curran de Meta Platforms.

C'est un plaisir de vous revoir.

Chaque organisation disposera de cinq minutes pour sa déclaration liminaire. Nous commençons avec Erin Finlay d'Access Copyright.

Vous avez la parole.

Erin Finlay (conseillère juridique, The Canadian Copyright Licensing Agency, Access Copyright): Madame la présidente, mesdames et messieurs, merci de nous avoir invités à comparaître. Access Copyright est une société de gestion collective à but non lucratif qui a été établie en 1988. Depuis notre fondation, nous avons accordé des licences pour les œuvres publiées de plus de 14 000 auteurs, artistes visuels et éditeurs canadiens et réinjecté plus de 500 millions de dollars en redevances dans l'écosystème de création. Ces redevances font en sorte que les créateurs et éditeurs canadiens soient rémunérés pour l'utilisation de leur contenu protégé par le droit d'auteur et qu'ils puissent réinvestir dans de nouvelles publications qui informent ou divertissent, et qui reflètent les diverses réalités des Canadiens partout au pays.

Access Copyright soutient le développement d'une stratégie favorisant la mise en place d'un écosystème d'intelligence artificielle juste, sécuritaire et éthique qui reconnaît l'importance de l'ingéniosité humaine pour la société et la culture canadiennes. À l'instar des organisations du spectre du secteur de la création, nous croyons que l'utilisation de l'intelligence artificielle nécessite des autorisations, de la transparence et le versement d'une rémunération. Vous avez entendu parler de ces principes lors de vos réunions précédentes.

Je vais me concentrer aujourd'hui sur trois points essentiels.

D'abord, il ne faut pas ajouter d'exemptions à la Loi sur le droit d'auteur. Les modèles d'intelligence artificielle ne se créent pas à partir de rien. Ils copient les produits de la créativité humaine — le contenu de livres, de revues savantes, de magazines, de journaux, de chansons, d'images et d'innombrables autres sources. Le minage de textes et de données et l'entraînement de grands modèles de langage touchent aux droits exclusifs des créateurs et nécessitent des licences. La décision d'ajouter de nouvelles exemptions serait à la fois injuste et inutile. L'innovation en intelligence artificielle peut et doit coexister avec un système qui encourage les créateurs et qui protège leurs droits. Or, les géants technologiques et les petites entreprises technologiques entraînent leurs systèmes d'intelligence artificielle en puisant dans les œuvres de création sans autorisation, et voilà qu'elles demandent au gouvernement de légaliser cette pratique par l'ajout de nouvelles exemptions. L'IA est rapide et puissante, mais la vitesse et l'ampleur d'un phénomène ne peuvent pas remplacer la justice, le consentement ou le respect des droits des créateurs. L'innovation en intelligence artificielle ne peut pas court-circuiter les personnes qui bâtissent notre culture et qui en assurent la protection, la survie et le rayonnement. Après tout, la culture est ce qui construit l'identité canadienne.

Ensuite, il faut instaurer un marché des droits. L'ajout de nouvelles exemptions entraverait l'émergence de ces marchés, provoquerait de l'incertitude et causerait du tort aux industries créatives. À l'opposé, l'octroi volontaire de licence est réalisable, souhaitable et éprouvé. De nombreux accords de licence se sont conclus récemment entre des titulaires de droits d'auteur et des développeurs d'intelligence artificielle, dont HarperCollins et Microsoft en novembre 2024; le *New York Times* et Amazon en juillet 2025; News Corp, le *Time*, Axel Springer et d'autres avec OpenAI. Plus récemment, un règlement historique dans l'affaire *Bartz c. Anthropic* a abouti aux États-Unis. En outre, les sociétés de gestion collective comme Access Copyright établies au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie octroient des droits de licence volontaires collectifs pour l'utilisation et l'entraînement de l'intelligence artificielle.

Ces exemples prouvent que le modèle des accords de licence volontaires fonctionne. Il faut mettre en place un marché construit sur ce modèle, qui permet aux créateurs de conserver le contrôle, de recevoir une juste rémunération et de savoir quand leur œuvre est utilisée, et qui permet par ailleurs aux entreprises d'intelligence artificielle d'obtenir les droits dont elles ont besoin pour faire leur travail. Ce modèle rend l'innovation juste, durable, légale et respectueuse de la valeur de la créativité humaine tout en permettant le développement responsable de l'intelligence artificielle.

Finalement, il faut exiger de la transparence. Les activités de l'intelligence artificielle se passent la plupart du temps dans une boîte noire. Les créateurs ne peuvent pas voir si leurs œuvres sont utilisées ni quelle utilisation en est faite, et les utilisateurs finaux ne peuvent pas distinguer le contenu provenant du cerveau humain du contenu généré par l'intelligence artificielle. Il faut obliger les plateformes à divulguer les œuvres utilisées pour l'entraînement de leurs systèmes et à indiquer les résultats générés par l'intelligence artificielle. La transparence permet aux créateurs de surveiller l'utilisation de leurs œuvres. Ce principe assure aussi une reddition de comptes et bâtit la confiance. Sans transparence, les industries créatives du Canada sont confrontées à une asymétrie d'information lors de l'octroi de licences pour leurs droits et à un fardeau de la preuve passablement lourd lors de l'application de la Loi sur le droit d'auteur. La mise en place d'obligations de transparence constituerait une solution pratique et équilibrée.

En conclusion, le Canada peut devenir un meneur mondial, mais seulement si nous insistons sur l'autorisation, la rémunération et la transparence et que nous refusons les exemptions, l'exploitation du travail d'autrui et l'improvisation. L'octroi volontaire de licence protège les créateurs, encourage l'innovation et place le respect de la créativité humaine au cœur de l'évolution de l'intelligence artificielle.

Merci.

La présidente: Merci. Bien joué. Vous n'avez pas utilisé tout votre temps.

Nous passons à l'Association of Canadian Publishers.

John Illingworth (directeur exécutif, Association of Canadian Publishers): Madame la présidente, mesdames et messieurs, je vous remercie de votre invitation et de l'occasion que vous me donnez d'exposer le point de vue du secteur de l'édition canadienne sur cette question.

Comme les députés le savent, le secteur de l'écriture et de l'édition est engagé dans des litiges un peu partout dans le monde contre des développeurs de grands modèles de langage au sujet de l'utilisation non autorisée, par ces développeurs, de collections de livres piratés, ou bibliothèques fantômes, pour l'entraînement de leurs produits. Ces bibliothèques fantômes contiennent des centaines de milliers de titres protégés par le droit d'auteur, y compris des milliers de livres d'auteurs canadiens. Elles mettent à la disposition des entreprises d'intelligence artificielle un moyen facile, rapide, contraire à l'éthique et probablement illicite de rendre leurs modèles plus robustes et plus éloquents. Cette situation est en fait une extraction à l'échelle industrielle sans précédent de la valeur commerciale du répertoire d'œuvres de l'humanité sans que des indemnités soient versées aux créateurs et aux facilitateurs, aux auteurs et aux artistes et aux entreprises avec qui ils ont collaboré volontairement pour faire publier leur œuvre.

Aux États-Unis, ces litiges donnent lieu à des règlements colossaux. Dans l'affaire *Bartz c. Anthropic*, Anthropic a consenti à verser 1,5 milliard de dollars américains aux titulaires des droits pour son utilisation non autorisée de leur œuvre. Cette somme est proportionnelle au contenu qui a été détourné pendant le développement de grands modèles de langage. Cela dit, la valeur réelle qu'en retire l'ensemble des développeurs d'IA est immensément plus élevée.

Les livres, particulièrement ceux qui ont suivi le processus de publication traditionnel, sont extrêmement utiles pour l'entraîne-

ment de l'intelligence artificielle. La qualité des grands modèles de langage est égale à celle des œuvres dont ils se nourrissent. Leur valeur économique ne tient pas seulement aux nouvelles technologies; c'est la combinaison des innovations technologiques et de la superposition de dépôts d'expressions culturelles qui les rend si puissants. Il est injuste que les innovateurs technologiques, qui n'auraient rien à vendre sans le travail des producteurs culturels, soient récompensés, et que les producteurs ne fassent pas partie du contrat.

Nous soutenons que l'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur pour l'entraînement de l'intelligence artificielle devrait nécessiter une licence pour les droits. Les éditeurs au Canada et les auteurs, qui sont indispensables à la conduite de leurs activités commerciales, sont prêts à conclure des accords avec les développeurs d'intelligence artificielle. Certains auteurs ne voudront pas participer à cette transaction, et c'est leur droit, mais nous voyons apparaître des modèles d'octroi de licence aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et dans d'autres pays, et nous sommes prêts à faire le travail nécessaire pour que les créateurs canadiens obtiennent leur part de la richesse générée par leurs œuvres, que s'approprie déjà le secteur des technologies.

Par conséquent, nous implorons le gouvernement et les partis de l'opposition de ne pas perturber ce marché émergent. Aucune nouvelle exemption au droit d'auteur ne devrait être présentée. L'entraînement de l'intelligence artificielle doit respecter les principes d'autorisation, de rémunération et de transparence.

Évidemment, les répercussions sur notre industrie vont au-delà du droit d'auteur. Une conséquence visible de l'avènement des grands modèles de langage est le déluge de livres de piètre qualité générés par l'intelligence artificielle sur de grandes plateformes de distribution.

En cherchant sur Amazon.ca « biographe de Mark Carney », par exemple, on obtient une panoplie de soi-disant biographies du premier ministre du Canada. La page couverture d'une bonne part de ces livres est générée par l'intelligence artificielle, et certains apparaissent dans les résultats avant l'ouvrage *Valeurs : Construire un monde meilleur pour tous* signé par M. Carney. Ces livres ne se vendent pas tous, mais certains trouvent preneur, et le consommateur moyen ne peut pas savoir avant l'achat si le produit est un livre bien documenté ou de la bouillie pour les chats. Assujettir les plateformes d'intelligence artificielle à des obligations de transparence pour aider les Canadiens à repérer les contenus générés par l'intelligence artificielle aidera à bâtir la confiance des consommateurs.

Finalement, j'aimerais soulever la question de la compétitivité dans les industries culturelles. Nous avons appris qu'une partie ou la totalité des cinq grands éditeurs — les multinationales qui produisent l'immense majorité des livres vendus au Canada, mais qui publient une minorité d'auteurs canadiens triés sur le volet — développent leurs propres outils d'intelligence artificielle adaptés à leurs besoins. Tant mieux pour eux. C'est judicieux de leur part, mais cela signifie que le secteur canadien de l'édition, qui se compose principalement de petites et moyennes entreprises qui ne sont pas en mesure de faire des investissements comparables en recherche et développement et qui luttent déjà à armes inégales avec la concurrence, sera encore plus désavantagé, sauf si quelque chose est fait pour augmenter les capacités au pays.

Dans ce contexte, la souveraineté culturelle et la souveraineté de l'intelligence artificielle sont étroitement liées. Les industries culturelles au pays — les entreprises qui travaillent dur pour découvrir des auteurs et des artistes canadiens et pour les faire briller sur la scène mondiale — ont besoin d'une stratégie culturelle d'intelligence artificielle qui accorde une place centrale aux intérêts des créateurs et des travailleurs culturels canadiens. Quels seraient les éléments de la stratégie? Il y aurait matière à débat, mais nous pouvons formuler quelques suggestions, notamment la rémunération pour l'utilisation passée, présente et future des œuvres protégées par le droit d'auteur, un cadre législatif qui n'entrave pas les marchés des droits émergents, et des investissements sélectifs qui soutiennent la communauté, la compétitivité et la culture canadiennes.

Les éditeurs canadiens ont besoin que l'intelligence artificielle travaille pour eux et les aide à devenir des moteurs de la culture canadienne plus puissants au lieu de grappiller leurs œuvres en vue de prendre leur place.

• (1640)

Merci de votre attention.

La présidente: C'est parfait. Merci, monsieur Illingworth.

Je cède la parole à la Canadian Authors Association.

Allez-y, monsieur Croken.

Travis Croken (coprésident national, Wax Seal Productions, Canadian Authors Association): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs, de me donner l'occasion de contribuer à votre étude des répercussions de l'intelligence artificielle sur les industries créatives.

Je m'appelle Travis Croken. Je suis auteur et j'assume le rôle de coprésident national de la Canadian Authors Association.

L'intelligence artificielle transforme le monde qui nous entoure, y compris le secteur de la création. Elle offre des outils qui peuvent aider les artistes, les écrivains et d'autres créateurs, mais elle pose également de graves problèmes en raison de la menace qu'elle fait planer sur la diversité culturelle, la propriété intellectuelle, les droits éthiques et le marché de la création.

Mes remarques vont porter sur trois points clés.

Le premier porte sur les droits intellectuels et les droits éthiques. La Canadian Authors Association a été établie il y a plus de 100 ans en grande partie pour assurer la protection des auteurs et du droit d'auteur. N'empêche que nous discutons encore aujourd'hui des mêmes enjeux. Ce sont toutefois des enjeux bien plus grands qui nous laissent peu de place à l'erreur. Le droit d'auteur a été créé pour assurer la protection des œuvres de création et pour permettre aux créateurs de poursuivre leur travail. Pourquoi consacraient-ils leur temps, leur cœur et leur âme dans un projet si son contenu peut être diffusé sans qu'il y ait de rémunération et de contrôle approprié?

L'utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur pour l'entraînement d'ensembles de données d'intelligence artificielle va à l'encontre de l'objet de la Loi sur le droit d'auteur. Pire encore, cette pratique limite le contrôle des auteurs sur leur œuvre et sur l'utilisation éthique de cette dernière en plus de nuire à leur rémunération. Ces inconvénients pour les auteurs renforcent un système qui menacera un jour leur gagne-pain, qui saturera le marché et qui causera peut-être du tort à leur réputation et à leur style en imitant leur

voix ou en employant leurs paroles d'une manière que ces mêmes auteurs ne cautionnent pas.

Mon deuxième point porte sur l'incidence dans le domaine de la création. Tout comme le coup de pinceau d'un artiste, l'univers, le style et les concepts créatifs sont uniques à chaque auteur et constituent sa marque de commerce. L'intelligence artificielle, en raison de sa capacité à imiter le style d'un auteur et à inonder le marché de livres qui ressemblent à s'y méprendre à ses romans, crée une concurrence déloyale.

Cela engendre également beaucoup d'ambiguïté. Lorsqu'un auteur utilise l'intelligence artificielle pour écrire un roman, comment le lecteur peut-il faire la distinction entre les passages écrits par l'auteur et les passages générés par l'intelligence artificielle? Cela mine la confiance du lecteur envers l'auteur. Si l'intelligence artificielle est utilisée pour écrire un roman et pour y recopier des passages de l'œuvre d'un autre auteur, qui est responsable du contenu en question? Est-ce l'auteur, l'éditeur ou le système d'intelligence artificielle?

N'oublions pas le facteur temps. Écrire un roman peut prendre des années en raison des multiples ébauches et révisions, du travail avec les éditeurs et des tournées de promotion. Sauf pour les auteurs très connus, les redevances ne permettent pas aux auteurs de quitter leur emploi principal. L'intelligence artificielle ajoute d'autres étapes au processus. La donne actuelle force les auteurs à lutter pour leurs droits et pour une rémunération juste. Ils essaient d'empêcher l'utilisation illicite de leur œuvre dans une ère nouvelle et incertaine. En outre, l'utilisation de l'intelligence artificielle atrophie le muscle créatif des écrivains, qui perdent à la longue des capacités d'écriture.

Le troisième point est la diversité culturelle. La prospérité du Canada repose en partie sur son identité culturelle. Le Canada travaille fort depuis de nombreuses années pour protéger son identité et s'assurer que les Canadiens sont traités équitablement sur le marché. Les systèmes d'intelligence artificielle peuvent être entraînés avec des œuvres sans la permission ou à l'insu de leur auteur, allant jusqu'à rogner sur les gains financiers que leur procure l'œuvre en question. En accordant à ces systèmes des droits d'auteur même s'ils n'en ont pas besoin — les systèmes d'intelligence artificielle n'ont pas besoin d'être encouragés à créer; ils ont seulement besoin qu'on leur donne des ordres —, nous risquons de perdre les créateurs que nous chérissons tant.

Si les auteurs canadiens ne sont pas protégés et ne reçoivent pas les outils nécessaires pour protéger leur gagne-pain, ils risquent d'arrêter de créer, non pas par vengeance, mais parce qu'ils ne pourront pas survivre. Cette perte creuserait une brèche dans la diversité culturelle canadienne, qui serait colmatée par des créateurs étrangers ou par des systèmes d'intelligence artificielle, qui ne créent rien d'original, mais qui recyclent et reformulent tout simplement du contenu existant.

En conclusion, il faut que les directives et les règles établies au pays pour régir l'intelligence artificielle protègent les créateurs et préservent le patrimoine culturel actuel et futur du Canada et sa capacité à se tailler une place sur la scène mondiale de la création pour que se poursuive la contribution distincte et précieuse qu'ils apportent à l'économie, à la culture et à l'avenir du pays. Le consentement, la juste rémunération et la transparence devraient être inclus dans n'importe quel cadre de gouvernance. Posons-nous la question: voulons-nous que notre patrimoine culturel soit créé par des êtres humains ou par des machines? À mon avis, il y a une seule bonne avenue à emprunter. Puisque l'intelligence artificielle évolue à une vitesse fulgurante, si nous trébuchons aujourd'hui, nous serons peut-être trop loin derrière, plus tard, pour la rattraper.

Merci.

Je suis prêt à répondre à vos questions.

• (1645)

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant au Conseil des carrières culturelles de l'Ontario.

Madame Davy, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Diane Davy (directrice exécutive, Work in Culture, Conseil des carrières culturelles de l'Ontario): Madame la présidente, membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Diane Davy et je suis directrice générale de Work in Culture, le nom populaire donné au Conseil des carrières culturelles de l'Ontario, qui est plutôt long.

Work in Culture est un organisme sans but lucratif au service des arts. Sa mission est de faire progresser la carrière des artistes, des créateurs et des travailleurs du secteur culturel d'horizons divers et d'appuyer les organismes qui les emploient, grâce au développement des compétences entrepreneuriales et d'affaires et à la recherche innovatrice. Dans le secteur de la création, nous sommes surtout connus pour notre babillard d'emplois, qui est le plus populaire babillard d'emplois en arts et culture au pays. En outre, nous élaborons et offrons une vaste gamme de programmes de formation, en personne ou à distance, et nous menons des recherches connexes en continu.

Nous avons récemment publié un rapport intitulé « AI for Administration in Ontario's Creative Industries: A Snapshot of Current Use, Concerns, and Considerations », dans lequel nous explorons et tentons de comprendre le potentiel des outils d'intelligence artificielle pour les opérations d'affaires et l'administration pour les industries créatives en Ontario. L'étude visait à savoir comment les organismes et les gens de divers milieux culturels — cinéma et télévision; édition de livres et de magazines; musique et médias numériques interactifs — utilisent l'intelligence artificielle générative pour faciliter la gestion des tâches et des demandes au quotidien, et si l'intelligence artificielle contribue à alléger la pression d'en faire plus avec moins, qui touche tout le monde dans le domaine des arts. Le rapport est axé sur la façon dont l'IA Trends peut être utile pour aider les entreprises, surtout des PME, qui dominent le secteur. Dans le rapport, on reconnaît également les défis et les préoccupations d'ordre éthique liés à l'usage d'outils créés à partir de contenu créatif sans autorisation ni rémunération. Nous sommes favorables à l'adoption de politiques rigoureuses sur les droits d'auteur qui ga-

rantissent aux titulaires de droits le contrôle de leurs œuvres et une rémunération équitable.

Bien que notre rapport soit axé sur les industries créatives de l'Ontario, ses conclusions devraient trouver un écho auprès des travailleurs et petites entreprises du secteur culturel aux prises avec de telles pressions opérationnelles partout au Canada. L'étude vise à aider les organisations créatives à se situer dans un environnement en évolution rapide, à mieux comprendre la perception de leurs pairs à l'égard de l'intelligence artificielle et à réfléchir à leurs propres valeurs, besoins et état de préparation. Parallèlement, elle vise à aider les chefs de file du secteur à mieux comprendre comment l'intelligence artificielle est utilisée, en pratique, et à connaître les lacunes, les obstacles et les occasions en matière de connaissances.

Work in Culture, fort de son mandat axé sur la formation, souhaite formuler les recommandations suivantes: créer un programme de formation de base sur l'intelligence artificielle pour offrir aux professionnels de la création une connaissance de base du fonctionnement des systèmes d'intelligence artificielle et de leur incidence; appuyer l'élaboration de politiques sur l'intelligence artificielle en milieu de travail pour aider les organisations à établir des lignes directrices claires, responsables et éthiques; offrir de la formation continue sur des enjeux fondamentaux comme la confidentialité des données, le biais algorithmique et les stratégies d'utilisation efficace.

Depuis la publication du rapport, nous avons reçu de plus en plus de réponses de la communauté sur la nécessité d'offrir de telles formations, ou pour exprimer des préoccupations au sujet de questions éthiques. Nous présenterons le rapport en personne lors d'un événement qui aura lieu le 18 octobre, à Toronto. Si vous êtes dans la région et souhaitez y assister, n'hésitez pas à me le faire savoir. Nous espérons obtenir d'autres commentaires et idées à ce moment-là.

L'équipe de Work in Culture, qui comprend quatre personnes — ce qui est typique pour de nombreuses petites organisations artistiques de la communauté — s'est récemment portée volontaire pour participer à un programme pilote de formation en collaboration avec Skills for Change, un organisme qui œuvre à l'amélioration des compétences, des occasions et de l'accès à des emplois de qualité pour les nouveaux arrivants et les groupes défavorisés partout au pays. Ce programme pilote, qui combinait une série de modules virtuels créés par Google et plusieurs séances en personne organisées par Skills for Change, nous a fourni un modèle que nous pensons pouvoir bâtir et adapter pour l'ensemble de la communauté créative canadienne. Nous poursuivons nos efforts pour trouver des occasions, des ressources et des partenariats afin d'élaborer cette formation indispensable et l'offrir dans l'ensemble du secteur, en veillant à utiliser le potentiel de l'intelligence artificielle à bon escient pour améliorer et accroître nos propres capacités afin de servir notre communauté. Nous sommes favorables à l'élaboration d'une stratégie de formation nationale qui aiderait les créateurs canadiens à mieux tirer parti des possibilités offertes par l'intelligence artificielle dans un cadre éthique.

Merci beaucoup.

• (1650)

La présidente: Merci.

[Français]

Nous allons maintenant entendre la représentante de la Fédération culturelle canadienne-française.

Madame Morin, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marie-Christine Morin (directrice générale, Fédération culturelle canadienne-française): Madame la présidente ainsi que mesdames et messieurs les membres du Comité, je suis Marie-Christine Morin, directrice générale de la Fédération culturelle canadienne-française, aussi appelée la FCCF. Aujourd'hui, je suis accompagnée de mon collègue Sven Buridans, directeur de l'innovation et des partenariats numériques. Je remercie le Comité de nous avoir invités à témoigner.

Depuis près de 50 ans, la FCCF est la voix politique nationale du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne. Notre secteur joue un rôle économique majeur au Canada: en 2022, il représentait plus de 5,8 milliards de dollars du produit intérieur brut et générait plus de 36 000 emplois partout au pays. C'est dire toute son importance pour le développement économique local et pour la création d'emplois.

Sven Buridans (directeur, Innovation et partenariats numériques, Fédération culturelle canadienne-française): Le mois dernier, nous nous sommes plongés dans le sujet de l'intelligence artificielle, ou IA, lors de l'événement ALL IN, qui s'est tenu à Montréal. Nos échanges avec des acteurs et actrices clés de l'écosystème canadien ont confirmé deux choses: d'abord, un intérêt réel de la part du milieu technologique pour les questions culturelles; ensuite, le constat préoccupant que les arts et la culture sont encore absents des canaux de financement en IA. Les organismes culturels à but non lucratif, qui portent une mission d'intérêt public, n'ont pas accès à des programmes de financement comme celui de Scale AI. En négligeant le secteur artistique et culturel, le Canada se prive d'un pôle d'innovation essentiel et de son point de vue créatif, éthique et critique sur l'IA.

Au début du mois, nous étions aussi à la conférence MONDIA-CULT de l'UNESCO, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, à Barcelone, aux côtés de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, ou CDEC. Cette rencontre historique a mené à une déclaration finale, signée par plus de 120 ministres de la Culture dans le monde. L'IA y est citée parmi les domaines d'action prioritaires des États. Cette déclaration rejoint la vision de la CDEC et de la FCCF. Elle engage les États à favoriser la découvrabilité du contenu culturel multilingue, à protéger le droit d'auteur et à impliquer le secteur culturel dans l'élaboration des politiques d'IA.

La réponse du gouvernement du Canada en lien avec ce positionnement nous préoccupe. Aucun représentant ni aucune représentante des industries culturelles ne siège au Groupe de travail sur la stratégie en matière d'IA, qui a été créé par le Canada le 26 septembre dernier. Nous demandons une participation considérable du secteur culturel à l'élaboration des politiques et des systèmes relatifs à l'IA.

Entre-temps, nous devons passer à l'action et outiller les artistes et les organismes culturels sur le terrain. La FCCF lancera donc cet automne sa stratégie nationale sur le numérique, Impulsion 2025-2030, qui mobilisera son réseau autour de quatre grands chantiers: agir sur les politiques publiques; renforcer les compétences et les capacités numériques; développer de nouvelles alliances structurantes avec les institutions fédérales, le Québec et l'international; et soutenir la recherche et l'innovation.

Cette stratégie positionnera la culture de la donnée probante comme fil conducteur de notre action collective pour placer les arts et la culture au cœur des questions de découvrabilité, d'infrastructure,

de souveraineté numérique et, bien sûr, d'intelligence artificielle. Cependant, cette transformation ne pourra se concrétiser sans un appui fédéral clair et durable. Les investissements actuels de 2,4 milliards de dollars en IA ne doivent pas se limiter au secteur privé. Ils doivent aussi soutenir le secteur des arts et de la culture francophones. Nous demandons à Patrimoine canadien et aux institutions fédérales en culture de travailler de concert avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada ainsi qu'avec Emploi et Développement social Canada afin de rendre leurs programmes d'innovation et de formation accessibles à notre secteur.

• (1655)

Marie-Christine Morin: Nous avons récemment eu l'occasion d'échanger avec les ministres Steven Guilbeault et Evan Solomon. Le ministre Solomon parlait d'un « moment Gutenberg »: l'IA transforme nos repères culturels, comme l'imprimerie l'a fait autrefois pour le savoir. Il rappelait aussi que la culture est au cœur de l'identité canadienne. Nous partageons pleinement cette vision. Pour que cette transformation soit inclusive, il faut former, accompagner et équiper nos créateurs et nos créatrices, ainsi que nos institutions.

Enfin, l'entraînement de modèles d'IA en langue française à partir de données représentatives de nos communautés est absolument essentiel pour valoriser la diversité des expressions culturelles francophones au pays. Le milieu culturel doit faire partie de la conversation et des orientations futures en matière de numérique, afin de garantir un développement de l'intelligence artificielle cohérent, inclusif, ouvert et sûr, au service de la création humaine.

Je vous remercie de votre écoute. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Pour terminer, nous passons à Meta Platforms.

Vous avez cinq minutes pour votre déclaration.

[Français]

Kevin Chan (directeur des politiques publiques, Meta Platforms Inc.): Merci, madame la présidente.

Je m'appelle Kevin Chan et je suis directeur des politiques publiques chez Meta.

[Traduction]

Je suis accompagné de ma collègue, Rachel Curran.

Meta emploie plus de 3 000 personnes à travers le pays, y compris dans son laboratoire d'intelligence artificielle à Montréal. La plupart des Canadiens utilisent au moins une de nos gammes d'applications pour communiquer avec leur famille et leurs amis, découvrir des entreprises et échanger sur des sujets qui les intéressent. Nos applications permettent chaque mois à des centaines de milliers d'entreprises, d'artistes et de créateurs canadiens d'atteindre de nouveaux publics et de se développer. Environ 98 % des entreprises canadiennes qui utilisent nos plateformes sont des petites entreprises et 55 % d'entre elles sont dirigées par des femmes.

En outre, Meta investit massivement dans des modèles de langage en intelligence artificielle et dans l'intelligence artificielle générative. Par exemple, Llama, notre modèle de langage en intelligence artificielle, est l'un des meneurs du modèle en accès libre, avec plus d'un milliard de téléchargements jusqu'à maintenant.

Tout comme chacun peut utiliser librement notre gamme d'applications pour communiquer et créer, nous estimons que l'intelligence artificielle devrait être accessible à tous. Meta a adopté une approche en libre accès, ce qui signifie que nos modèles d'intelligence artificielle, comme Llama, sont librement accessibles à tous pour être téléchargés, utilisés, modifiés et développés. Ainsi, les chercheurs et les entreprises de toutes tailles peuvent personnaliser et déployer ces technologies dans n'importe quel environnement, sans licence restrictive ni obstacles financiers.

Cette approche garantit que l'innovation, la sécurité et les occasions sont réparties aussi largement que possible, sans être concentrées entre les mains d'une minorité.

[Français]

Les études montrent que l'intelligence artificielle pourrait injecter 180 milliards de dollars annuellement dans l'économie canadienne d'ici 2030. Nous savons qu'elle contribue à la croissance des pays dans une économie mondiale concurrentielle. Nous savons également que, en plus de l'écart de productivité persistant au Canada par rapport aux autres pays de l'Organisation de coopération et du développement économiques, les organisations canadiennes sont en retard comparativement à leurs homologues mondiaux en matière de commercialisation de l'intelligence artificielle. Si le Canada souhaite réaliser son plein potentiel comme chef de file en matière d'intelligence artificielle, il est nécessaire de mettre en place des politiques qui privilégient l'innovation et qui encouragent les innovateurs à saisir cette occasion.

• (1700)

[Traduction]

L'intelligence artificielle en accès libre devrait constituer un élément clé de la stratégie canadienne en matière d'intelligence artificielle. Elle permet aux gouvernements, aux entreprises, aux créateurs et aux communautés autochtones du Canada d'accéder à une technologie de calibre mondial sans les coûts associés. Elle renforce la transparence et la sécurité, et se traduit par une répartition plus large des avantages. Et surtout, elle est essentielle à l'élaboration de solutions en intelligence artificielle véritablement conçues au Canada.

Les modèles en accès libre seront importants pour le Canada alors que nous cherchons à développer notre propre infrastructure d'intelligence artificielle, car ils permettent de répondre aux préoccupations liées à la mise en place de capacités d'intelligence artificielle indépendantes. Les modèles de Meta, par exemple Llama, peuvent être téléchargés gratuitement, ce qui permet à tout le monde de créer de nouvelles applications innovantes tout en protégeant les données et la vie privée.

Ces modèles peuvent être exécutés au sein d'une infrastructure locale et ne nécessitent pas que les données soient hébergées ailleurs ou partagées avec nous. Les organisations qui traitent des données sensibles, en particulier celles du secteur public, ont besoin d'un niveau de sécurité élevé, et il arrive souvent qu'elles ne puissent pas envoyer leurs données à des modèles fermés via des interfaces de programmation d'applications, ou API, dans le nuage.

Par exemple, le Conseil législatif du Dakota du Nord, dont les travaux sont limités dans le temps, se réunit tous les deux ans pendant 80 jours. Lors de la session législative de 2025, les membres du Conseil ont mis à l'essai une solution d'intelligence artificielle au moyen de Llama pour faciliter l'examen et la synthèse de plus d'un millier de projets de loi. La solution est hébergée entièrement dans

une infrastructure locale sécurisée afin de garantir une sécurité et un contrôle maximum des données.

Ici au Canada, nous avons récemment appris avec satisfaction que les ministères fédéraux utilisent déjà Llama pour mettre en œuvre des solutions conçues au Canada; elles sont sécuritaires et les données du gouvernement demeurent au sein du gouvernement du Canada.

Nous estimons que la souveraineté en matière d'intelligence artificielle ne signifie pas qu'il faut se fermer à l'utilisation de modèles et de produits développés ailleurs. Il s'agit de « la souveraineté, pas la solitude », comme l'a déclaré le ministre de l'Intelligence artificielle. Cela signifie adopter les technologies de pointe, quelle que soit leur origine, et les adapter et les perfectionner afin qu'elles répondent au mieux aux intérêts du Canada. Les Canadiens peuvent tirer un avantage considérable des investissements réalisés par des entreprises telles que Meta dans leurs modèles de pointe en accès libre.

Les artistes, les musiciens et d'autres créateurs utilisent nos outils d'intelligence artificielle comme partenaires créatifs. Ces outils permettent d'automatiser les tâches répétitives, telles que la modification et la création de calendriers de contenu, et aident ces mêmes créateurs à atteindre de nouveaux publics plus larges grâce à des recommandations personnalisées et à l'optimisation du contenu. Notre objectif est de donner aux gens les moyens de partager leurs expériences, de développer leurs activités et de créer des liens avec leurs communautés de manière innovante.

Je vous remercie de votre temps. Nous sommes impatients de collaborer pour contribuer à un Canada plus prospère, où les avantages de l'intelligence artificielle profitent à tous.

La présidente: Merci, monsieur Chan.

Nous passons maintenant aux questions, en commençant par Mme Thomas, pour cinq minutes.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci.

Ma première question s'adresse aux représentants de Facebook.

Je m'interroge, monsieur Chan. Pouvez-vous préciser ce que vous venez de dire? Vous avez dit que l'intelligence artificielle « renforce la transparence ». Comment, exactement?

Kevin Chan: Je disais que l'intelligence artificielle en accès libre renforce la transparence.

Pour démocratiser cette technologie, nous avons rendu nos modèles accessibles à tous. Cela permet à n'importe qui — un organisme gouvernemental important, une entreprise ou un organisme à but non lucratif — de télécharger une version du modèle. Les gens peuvent faire des essais à l'échelle locale et essayer toutes sortes de choses. Nous publions la pondération du modèle pour que les gens en comprennent mieux la nature. Évidemment, ils peuvent ensuite prendre le modèle, le perfectionner et l'adapter en fonction de leurs besoins particuliers.

Rachael Thomas: Parlez-moi brièvement de la façon dont les artistes ou les créateurs utilisent actuellement l'intelligence artificielle sur les plateformes de Meta pour appuyer leurs efforts et atteindre d'autres auditoires.

Kevin Chan: Avec plaisir.

Je viens de participer à une table ronde en compagnie de créateurs et d'artistes qui utilisent l'intelligence artificielle. Vous avez peut-être également vu que le *New York Times* a récemment publié un article sur l'utilisation de l'IA par les artistes.

On considère la technologie comme un outil qui aide les créateurs et favorise la créativité. On observe un essor spectaculaire de l'utilisation, de nouvelles méthodes créatives pour donner vie à de nouvelles idées et formes d'expression...

• (1705)

Rachael Thomas: Je suis désolée, monsieur Chan. Puisque le temps est limité, je vous demanderais d'aller droit au but.

Comment les créateurs utilisent-ils l'intelligence artificielle, précisément, pour faire leur propre promotion sur les plateformes de Meta?

Kevin Chan: Il y a deux façons.

Premièrement, comme je l'ai mentionné plus tôt, ils utilisent notre plateforme pour élargir leur auditoire, découvrir de nouveaux admirateurs et de nouvelles communautés. Cela fait partie intégrante de la nature de la plateforme.

Deuxièmement, je pense que beaucoup d'artistes intègrent les modèles d'intelligence artificielle, en accès libre ou non, à leur art. Dans le monde, il y a beaucoup d'installations où les artistes de premier plan utilisent des outils de visualisation des données alimentés par des modèles en accès libre comme Llama pour mettre de l'avant de nouvelles et créatives façons de s'exprimer.

Rachael Thomas: Un des aspects intéressants que l'on voit sur les plateformes de Meta, en particulier Instagram, c'est l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la vérification de l'âge. Expliquez-moi brièvement comment cela fonctionne.

Rachel Curran (directrice des politiques publiques, Meta Platforms Inc.): Je suis ravie de répondre à cette question.

Nous construisons des systèmes d'intelligence artificielle qui nous aident à identifier les utilisateurs mineurs sur nos plateformes. Les systèmes « lisent » les signaux provenant des utilisateurs, par exemple le contenu avec lequel ils interagissent ou leurs réseaux d'amis, ainsi que des choses comme les messages d'anniversaire, bien sûr, avec suppression des renseignements d'identification. Les systèmes examinent divers signaux pour déterminer si une personne est mineure ou non.

Si nous pensons qu'un utilisateur est mineur — moins de 18 ans —, nous le plaçons de façon proactive dans un environnement beaucoup plus restrictif spécifiquement conçu pour les jeunes. La personne doit prouver qu'elle a plus de 18 ans pour que nous la laissions sortir.

Nos systèmes d'intelligence artificielle nous aident à déterminer si les utilisateurs ont accès à l'expérience qui convient à leur âge ou non.

Rachael Thomas: Qu'arrive-t-il lorsqu'une personne doit prouver qu'elle a plus de 18 ans? Comment cela fonctionne-t-il?

Rachel Curran: Nous avons diverses méthodes. Nous travaillons avec une entreprise du Royaume-Uni appelée Yoti. Cette entreprise a mis au point une technologie de reconnaissance faciale qui permet de prédire l'âge d'une personne. Les gens peuvent aussi nous fournir une pièce d'identité pour prouver qu'ils ont plus de 18 ans.

Nous tenons absolument à ce que les personnes aient une expérience adaptée à leur âge. Nous suivons donc un processus très rigoureux pour confirmer l'âge d'une personne si nous pensons qu'elle est mineure.

Rachael Thomas: Quelle incidence cela a-t-il sur les plans de la protection de la vie privée et de l'autonomie d'une personne?

Rachel Curran: La vérification se fait évidemment dans le respect de la vie privée. Nous faisons appel à des fournisseurs, comme Yoti, qui ne conservent pas les renseignements obtenus des utilisateurs. Je crois savoir que ces renseignements sont immédiatement détruits.

Nous ne voulons pas non plus recueillir les pièces d'identité de nos utilisateurs, et c'est pourquoi nous avons proposé ce que nous appelons une « loi sur les boutiques d'applications ». Nous avons proposé que la vérification de l'âge soit effectuée par les boutiques d'applications. Lors de la configuration d'un téléphone, Google et Apple obtiennent des renseignements fiables sur l'âge de l'utilisateur. À ce jour, plus de 20 États américains ont présenté ou adopté une loi sur les boutiques d'applications. Pour nous, cela revient à demander que l'on nous transmette les renseignements indiquant si un utilisateur a moins de 18 ans ou non, et nous veillerons à le placer dans la bonne catégorie pour qu'il ait accès à l'expérience qui convient à son âge.

Nous préconisons fortement l'adoption d'une loi sur les boutiques d'applications dans le cadre de la législation sur les méfaits en ligne.

Rachael Thomas: C'est vraiment intéressant. Merci.

Revenons du côté plus créatif, je suppose. AI Studio est utilisé pour améliorer la créativité sur vos plateformes. Expliquez-moi comment cet outil est utilisé pour atteindre de nouveaux publics et accroître l'efficacité ou l'efficience dans le secteur.

La présidente: Vous avez cinq secondes.

Kevin Chan: Je serai ravi de répondre à cette question plus tard, peut-être.

Des voix: Oh, oh!

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Utilisez l'intelligence artificielle.

Kevin Chan: Exactement.

La présidente: Nous pourrions peut-être y revenir lors du prochain tour, à moins que vous puissiez répondre brièvement.

Rachel Curran: Je peux répondre en cinq secondes.

Je pense que nous avons vu, historiquement, que l'émergence de nouvelles technologies est toujours suivie d'un boom dans les industries créatives. L'utilisation de la presse à imprimer a entraîné l'essor du roman, par exemple. Je pense que cette nouvelle technologie favorisera l'émergence de nouvelles formes d'expression créative inédites. Je pense que les possibilités sont énormes pour les artistes canadiens.

• (1710)

La présidente: Merci.

Monsieur Myles, vous avez la parole pour six minutes.

David Myles (Fredericton—Oromocto, Lib.): Merci beaucoup.

Je suis ravi de voir tout le monde ici.

Avant d'être député, j'étais un artiste canadien. J'ai été auteur-compositeur pendant 20 ans.

Dans le cadre de cette conversation, il faut faire la différence entre les situations où l'intelligence artificielle est un outil et celles où elle agit à titre d'agent créateur. Il faut absolument considérer les artistes comme des entrepreneurs, comme des petites entreprises. Ils s'adaptent très bien à de nouvelles situations. Ils ont traversé des changements technologiques considérables. Je suis d'accord pour dire qu'ils utiliseront ces nouvelles technologies en tant qu'outils.

Les gens ne s'opposent pas à ces technologies. Ce n'est pas de cela que nous parlons. Nous parlons de la manière dont nous pouvons donner plus de pouvoir aux artistes qui agissent comme des petites entreprises. Si nous le faisons, ils peuvent se prévaloir de l'une de leurs précieuses ressources: le droit d'auteur. Il existe, dans le marché, un système d'attribution de licences pour le droit d'auteur qui s'est développé au fil des ans. Nous nous demandons s'il serait possible d'utiliser un modèle semblable à l'ère de l'intelligence artificielle et de l'intelligence artificielle générative, car je peux demander à un système de me composer une chanson de David Myles et l'intelligence artificielle en produira une qui ressemblera à mes autres chansons et utilisera ma voix, mais je n'aurai rien à voir avec cette œuvre, mis à part les chansons que j'ai déjà écrites. Il faut assurer la transparence dans le cadre de l'attribution des licences.

L'autre question qui doit être soulevée est celle du retrait et l'idée que, si vous n'êtes pas ouvert à... Il va sans dire que nous respectons la propriété intellectuelle d'autres petites entreprises, telles que les sociétés pharmaceutiques. Que se passe-t-il si on donne aux gens la possibilité de dire que ce système ne leur convient pas et qu'ils ne veulent pas y participer?

Je vais commencer par vous, madame Finlay.

À votre avis, quels moyens pouvons-nous prendre pour donner plus de pouvoir aux artistes? Nous ne voulons pas freiner le développement des technologies. Nous voulons simplement que la technologie soit un outil. Je ne pense pas que quiconque ici soit opposé au progrès technologique. Chose certaine, les artistes évoluent avec leur temps. Comment peut-on protéger leurs œuvres et comment peut-on encourager ces petites entreprises?

Erin Finlay: Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire que l'intelligence artificielle est un outil que les artistes utilisent dans leur processus créatif. Cela ne fait aucun doute. Certains artistes l'utiliseront plus que d'autres, alors que certains choisiront de ne pas l'utiliser. Ils sont libres de faire ce qu'ils désirent.

En ce qui concerne l'autonomisation des artistes en tant qu'entrepreneurs, afin, avant tout, de préserver le droit d'auteur... J'ai mentionné quelques initiatives d'octroi de licences qui existent sur le marché. Les artistes gagnent leur vie en concédant des licences pour leurs droits d'auteur. Nous devons veiller à ce que les droits d'auteur soient protégés et demeurent solides en plus de veiller à ce qu'aucune exception, qui porterait atteinte aux droits des artistes, à leur capacité de gagner leur vie et à ce marché d'attribution de licences en plein essor, ne soit ajoutée à la Loi sur le droit d'auteur. Il existe des exemples où d'importants détenteurs de droits — faute d'un meilleur terme — attribuent des licences à de grandes plateformes. Cela se produit sur le marché. Ils se réunissent et négocient des conditions d'attribution de licence équitables qui leur conviennent.

De plus, il existe partout dans le monde — j'ai mentionné l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis — de nombreux exemples

de licences collectives. C'est ce que fait Access Copyright. Elle s'intéresse certainement elle aussi à cette question. Comment pourrions-nous accorder des licences collectives pour le vaste répertoire que nous présentons aux plateformes qui ont besoin des droits de reproduction ou des droits de communication liés aux droits d'auteur des groupes que nous représentons?

David Myles: Qu'en est-il de la transparence en ce qui a trait aux modifications apportées aux œuvres et ce qui se retrouve dans le contenu généré par l'intelligence artificielle? Savez-vous si l'un de ces modèles est en mesure de fournir une recette des œuvres utilisées pour produire un contenu donné? C'est ce qui m'intéresse. À quel point est-il possible d'assurer une transparence à cet égard? Est-ce qu'une recette pourrait inclure un très grand nombre d'œuvres?

Erin Finlay: Vous parlez de la transparence en ce qui concerne les œuvres utilisées pour l'entraînement d'un modèle?

David Myles: Je parle des œuvres qui alimentent le modèle et de celles qui se retrouvent dans le contenu généré par l'intelligence artificielle.

Erin Finlay: Vous parlez également des œuvres qui se retrouvent dans les résultats. Je peux vous donner quelques exemples. Des solutions législatives ont été élaborées dans l'Union européenne. Certaines sont meilleures que d'autres. La transparence à l'égard des œuvres utilisées pour l'entraînement d'un système est essentielle pour que les artistes sachent quelles œuvres sont utilisées et celles pour lesquelles ils peuvent attribuer des licences. Sans cette information, les artistes ne savent pas quoi faire. Doivent-ils attribuer une licence? Peuvent-ils le faire? Est-ce qu'on a utilisé leurs œuvres? Ils ne le savent pas.

Les plateformes doivent être assujetties à des obligations en matière de transparence pour que les artistes puissent savoir quand leurs œuvres sont utilisées et quand elles ne le sont pas. Cela ouvre la voie à une discussion en vue d'une négociation.

Vous avez également posé une question à propos du retrait. Une telle mesure éliminerait le droit d'auteur. Le droit d'auteur est un système d'adhésion. Je choisis d'attribuer une licence pour mes droits d'auteur. Ces droits m'appartiennent. Le fait d'obliger les créateurs ou les artistes à se retirer d'un système qui utilise leurs œuvres éliminerait complètement le cadre de protection du droit d'auteur dans sa forme actuelle dans le monde, ainsi que nos obligations internationales en ce qui concerne le droit d'auteur.

● (1715)

David Myles: L'idée est de maintenir un droit d'auteur fort, et choisir... Il faut demander la permission avant d'utiliser une œuvre; il ne devrait pas y avoir d'exceptions.

Erin Finlay: Cela concerne l'autorisation, la rémunération et la transparence.

David Myles: C'est intéressant.

Monsieur Illingworth, avez-vous des commentaires?

J'essaie de déterminer dans quelle mesure cela est possible. Où en sommes-nous dans ces autres pays? Est-ce utopique de penser que ces modèles peuvent nous fournir ces informations?

John Illingworth: Si l'on regarde ce qui a été fait, ce sera un défi qui pourrait être impossible à relever dans certains cas. Cela dit, si l'on souhaite tourner la page et aller de l'avant, il faut s'engager à négocier de bonne foi.

Je tiens également à souligner que je pense qu'un niveau de transparence accru est en fait très bénéfique tant pour les utilisateurs que pour les développeurs d'intelligence artificielle. Je me suis récemment adressé à un groupe national de créateurs de collections de bibliothèques qui souhaitaient m'entendre. Des membres de leurs collectivités qui ont écrit des livres à l'aide de l'intelligence artificielle communiquent avec eux. Ils voulaient donc savoir comment ils devraient décider d'ajouter ou non ces livres dans leurs collections. Qu'est-ce qui a de la valeur et qu'est-ce qui n'en a pas? J'ai dû leur dire que, étant donné l'état actuel de l'intelligence artificielle, ils ne devraient acheter que de la fiction, car les autres œuvres ne citent pas les sources. On ne sait pas d'où viennent les informations. À l'heure actuelle, il est impossible de savoir d'où proviennent les informations contenues dans ces livres et ce qu'elles représentent.

Si l'on pouvait résoudre ce problème, ces outils génératifs seraient beaucoup plus fiables. Lorsque vous posez une question à un grand modèle de langage, il est tout aussi important de savoir d'où provient la réponse que de savoir de quel journal proviennent les informations que vous recevez.

David Myles: Je vous remercie.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux (Drummond, BQ): Merci, madame la présidente.

Avant toute chose, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous nos invités. Il est rare que nous ayons un aussi grand groupe de témoins. Nous savons que notre étude est très intéressante et très pertinente, et que son sujet touche beaucoup de personnes. Je les remercie de leur présence.

Certains témoins pourraient repartir d'ici avec la frustration de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour s'exprimer ou pour répondre aux questions. Ça arrive quand il y a plusieurs témoins et que le temps est limité. Je tiens à dire à tous qu'il y a toujours moyen, après une réunion, de nous faire parvenir des notes, des remarques ou même un mémoire qui contient des recommandations que nous pourrions inclure dans notre rapport. J'invite les témoins à le faire, si jamais ils n'ont pas eu le temps de nous parler de certains éléments. Tout ce qu'ils ont à dire est extrêmement pertinent et extrêmement intéressant. Toutefois, nous allons manquer de temps, littéralement. Je pense que mes collègues seront d'accord avec moi.

Pour commencer, je voudrais...

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

J'aimerais permettre à M. Champoux de ravaoir ses six minutes de temps de parole, parce que...

La présidente: J'ai pensé la même chose. C'était un commentaire très important.

Bernard Généreux: ... ce qu'il vient de dire est très important et je pense que ça valait la peine d'être dit.

Je lui redonnerais ses six minutes de temps de parole, si possible.

La présidente: Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes dès maintenant.

Martin Champoux: C'est très élégant et j'en suis très reconnaissant. Merci beaucoup, monsieur Généreux.

Je vais commencer par poser une question à mes amis de chez Meta, que je remercie de leur présence.

Il y a deux ans, le Parlement a adopté un projet de loi concernant les nouvelles en ligne, le projet de loi C-18. À cette époque, Meta avait pris la décision de retirer le contenu de nouvelles canadien de ses plateformes, tout en se conformant probablement à la loi. Ça a causé un tort énorme à une quantité innombrable de petits médias dans les régions du Québec et du Canada, et aussi à de plus grands médias qui utilisaient les plateformes de Meta pour transmettre leur contenu d'information.

On a fait la démonstration, pendant toute l'étude de ce projet de loi, que Meta était, probablement bien malgré elle, un moyen quasi incontournable pour diffuser l'information au Québec et au Canada, à cause des habitudes des consommateurs, qui ont énormément évolué au fil des années. J'ai fait la démonstration, qui n'a évidemment rien changé à votre décision, que vous aviez aussi la responsabilité sociale de continuer à publier les informations provenant des entreprises de nouvelles québécoises et canadiennes.

Pour sa part, depuis deux ans, Google a accepté la loi et a décidé de contribuer à hauteur de 100 millions de dollars par année, ce qui a donné un peu d'air à plusieurs petits médias qui seraient probablement fermés aujourd'hui si ça n'avait pas été le cas.

Meta reconsidérerait-elle sa position et envisagerait-elle, à court terme, de recommencer à diffuser du contenu de nouvelles québécois et canadien?

• (1720)

[Traduction]

Rachel Curran: Écoutez, nous aimerions beaucoup réintégrer du contenu de nouvelles sur nos plateformes. Je pense avoir déjà dit cela il y a deux ans. Nous espérons que le gouvernement réexaminera cette mesure législative, qui, selon nous, dénature l'échange de valeur entre les éditeurs et nos plateformes.

Nos plateformes se distinguent des moteurs de recherche. Les moteurs de recherche parcourent Internet à la recherche de contenu de nouvelles et les présentent dans les produits que les gens voient. Lorsqu'ils effectuent une recherche sur Google, ils s'attendent à voir du contenu de nouvelles. Les moteurs de recherche utilisent donc les nouvelles de manière très active et proactive. Ce n'est pas ce que nous faisons. Nous ne faisons qu'héberger les nouvelles de manière passive. Les éditeurs de nouvelles publient leur contenu sur nos plateformes parce qu'ils bénéficient d'une diffusion accrue. Ils tirent un profit des clics qu'ils reçoivent grâce à cette diffusion. Nous pensons donc que notre situation est très différente de celle de Google.

Cela dit, nous serions ravis de recommencer à publier des nouvelles sur nos plateformes, et nous espérons que cela sera possible.

[Français]

Martin Champoux: Si je comprends bien, personne n'a changé de position et vous reprenez les mêmes arguments qu'il y a deux ans, et ce, malgré la situation de l'ensemble de l'industrie de l'information. Est-ce exact?

[Traduction]

Rachel Curran: Je dois dire que nous avons un nouveau gouvernement. Je pense que le nouveau gouvernement est plus ouvert à avoir ce genre de discussions. Nous avons donc bon espoir de pouvoir réaliser des progrès avec lui.

[Français]

Martin Champoux: Merci.

Revenons sur le sujet de l'intelligence artificielle. Tantôt, monsieur Chan, vous avez dit que Meta avait l'intention de développer une intelligence artificielle profitable pour tout le monde.

Est-ce que vous considérez que les créateurs de contenu, les artistes et les ayants droit, dont plusieurs représentants sont ici, sont aussi des gens qui doivent profiter de l'intelligence artificielle? Si oui, de quelle façon vous assurez-vous que les droits d'auteur sont respectés et que les créateurs de contenu sont justement rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres?

Kevin Chan: Effectivement, nous croyons que l'intelligence artificielle est une technologie tellement importante qu'elle doit être diffusée partout dans l'économie et la société. Nous espérons la même chose pour les créateurs et les artistes. Nous pensons que cette technologie va beaucoup aider la création et la créativité, et nous sommes prêts à rendre nos modèles disponibles à cette fin.

[Traduction]

En ce qui concerne votre question, qui porte sur la création et l'entraînement de modèles, nous ne voyons pas — tout comme l'ensemble du secteur qui crée ces modèles d'intelligence artificielle — en quoi l'apprentissage d'informations et la mise au point de structures et de liens pour créer ces modèles touchent aux droits d'auteur. Ces procédés visent avant tout à essayer d'obtenir un outil capable d'apprendre et de développer des modèles très puissants qui seront fort utiles pour la société et l'économie. Nous distribuons ces modèles gratuitement afin que tout le monde puisse en bénéficier.

[Français]

Martin Champoux: Je comprends que vous rendez vos modèles accessibles. Je comprends également l'ouverture et le concept de code source ouvert. Cependant, en cours de route, des contenus seront générés grâce à des contenus qui sont assujettis aux règles de propriété intellectuelle ou au droit d'auteur.

Quand ce gouvernement ou un autre va décider de légiférer pour encadrer les entreprises qui développent des outils d'intelligence artificielle ou qui utilisent le contenu qu'on retrouve aisément partout sur Internet, est-ce que vous accueillerez cette législation ou est-ce que vous aurez une réaction similaire à celle que vous avez eue en réaction à d'autres lois venues restreindre votre liberté d'action?

[Traduction]

Rachel Curran: Oui. Je pense que la réponse de M. Chan a précisé vers où nous nous dirigeons avec ces modèles.

Nos modèles ne conservent ni ne reproduisent des copies de contenu. Ils ont été entraînés à partir d'informations accessibles au public sur Internet, soit des milliards de données. Chaque donnée n'a qu'une légère influence sur le rendement global du modèle. Les modèles extraient de ces données ce que nous considérons comme des faits, des statistiques, des structures et des liens non protégés. Ils n'extraient pas de ces données les créations protégées et ne les reproduisent certainement pas en totalité ou en partie. Ils ne les

conservent pas non plus. Nous ne pensons pas que l'entraînement de ces modèles porte atteinte aux droits d'auteur.

Cela dit, Meta, et d'autres entreprises aussi, je crois, ont conclu des contrats de licence lorsqu'il était judicieux de le faire, et je pense que nous continuerons à le faire. Notre argument principal — et nous avons présenté cet argument au gouvernement lorsqu'il a mené des consultations relatives au droit d'auteur — est qu'à l'heure actuelle, l'entraînement des modèles n'a pas d'incidence sur les intérêts protégés par la loi sur le droit d'auteur.

• (1725)

La présidente: Monsieur Waugh, vous avez la parole pour cinq minutes.

Kevin Waugh (Saskatoon-Sud, PCC): Merci, madame la présidente, et bienvenue à tous.

Le mois dernier, dans un journal national canadien, un article affirmait que l'intelligence artificielle ne faisait pas disparaître les emplois, mais les transformait. J'ai trouvé cet article intéressant, car j'ai souvent entendu des propos pessimistes sur l'intelligence artificielle et son incidence sur les emplois. Je pense que nous assisterons à un ralentissement de l'intelligence artificielle, puis à une accélération, mais c'est la première fois... Nous n'allons pas remplacer les relations humaines. Les emplois ne vont pas disparaître; ils seront transformés. Cela est fort intéressant alors que l'on sait que beaucoup de jeunes sont en difficulté à cause du chômage. Je le souligne parce que — et je pense que vous serez tous d'accord — ce sont les jeunes qui vont faire avancer l'intelligence artificielle au pays.

Je vais commencer par Mme Davy.

J'ai lu votre rapport publié chez Work in Culture intitulé *AI for Administration in Ontario's Creative Industries*. Je souligne que vous avez constaté que 79 % des professionnels de la création disent utiliser des outils d'intelligence artificielle dans leur travail, et que près de la moitié d'entre eux les utilisent souvent ou très souvent et continuent à les utiliser. Votre organisme a fait une constatation intéressante.

Êtes-vous d'avis que l'intelligence artificielle crée de nouvelles occasions dans les arts et la culture et sur le marché du travail? Si oui, quelles sont ces occasions? Comment l'intelligence artificielle améliore-t-elle la situation des producteurs de contenu canadiens?

Diane Davy: Je suis convaincue que l'intelligence artificielle crée des occasions. C'est un outil formidable, et c'est dans cette perspective qu'il faut l'employer. Elle ne remplace pas l'activité humaine ni la créativité humaine. C'est pourquoi il faut offrir de la formation pour que l'on apprenne à l'utiliser de façon appropriée et respecter des politiques et des régimes stricts en matière de droit d'auteur.

Quel genre d'occasions crée-t-elle? Il y en a de toutes sortes. Nous l'utilisons dans notre petit organisme. Comme je l'ai dit, nous sommes une organisation artistique typique. Nous sommes quatre personnes, surchargées de travail et sous-payées. Nous utilisons l'intelligence artificielle pour toutes sortes de choses, en particulier pour les subventions. Comme vous le savez peut-être, lorsque l'on fait une demande de subvention, on ne peut généralement écrire que 250 mots dans une case, alors que le texte que l'on veut soumettre en compte 300. Nous utilisons souvent l'intelligence artificielle pour ce genre de choses. Elle nous est utile.

Cela dit, il ne faut pas utiliser l'intelligence artificielle sans se poser de questions. Nous avons appris que l'humain a toujours son rôle à jouer. Quoi que l'on fasse, il faut effectuer les vérifications qui s'imposent, car l'intelligence artificielle est orientée vers le positif, elle imagine des choses et produit des résultats approximatifs. Elle peut donc, aussi, vous mentir.

Quelqu'un l'a comparée à un stagiaire très intelligent, mais sans expérience. On ne peut pas le laisser travailler sans supervision ou sans lui imposer des contraintes. Oui, l'intelligence artificielle crée des occasions.

Kevin Waugh: Vous êtes la première à parler de formation. Comment offrira-t-on cette formation? Vous avez été la première dans ce groupe de témoins à en parler.

Diane Davy: Plusieurs personnes en ont parlé.

Kevin Waugh: Oui, mais vous avez été la première à souligner son importance. Comment allons-nous offrir cette formation?

Diane Davy: Je pense que l'on aura recours à toutes les méthodologies que l'on utilise en ce moment pour donner de la formation. Il peut s'agir de formations offertes en vidéoconférence, en présentiel, ou dans le cadre de mentorats ou de stages. On fera un peu tout ce que fait Work in Culture.

Notre groupe est composé de gens très instruits, très bien formés et très intelligents. Par contre, ils n'ont pas acquis beaucoup de compétences en affaires et en entrepreneuriat. L'artiste moyen évolue grâce à ses techniques et son génie créatif, mais un jour, il pourrait se dire: « Je veux vivre de mon art, mais je dois le vendre, je dois le commercialiser, je dois m'occuper de la facturation et de mes impôts. »

Dans ce secteur, peu de formations sont offertes pour le développement des compétences entrepreneuriales et pour les affaires. Et il ne faut pas oublier les compétences numériques, que nous devons tous acquérir. Je dirais que, là encore, en raison du temps et des ressources, l'organisme moyen dans ce secteur présente des lacunes en matière de compétences numériques, auxquelles s'ajoute l'utilisation de l'intelligence artificielle. Il faut offrir une formation continue et rigoureuse, qui sera dispensée de différentes manières.

• (1730)

Kevin Waugh: Merci. Nous allons nous arrêter là.

Merci beaucoup, madame Davy.

La présidente: Madame Davy, je dois dire que vous avez employé d'excellentes métaphores.

[Français]

Monsieur Ntumba, vous avez maintenant la parole pour cinq minutes.

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Madame Morin, dans le contexte où l'intelligence artificielle prend facilement sa place dans un environnement en changement, quelles mesures votre organisation recommande-t-elle pour garantir que les outils d'intelligence artificielle ne reproduisent pas ou n'amplifient pas les préjugés culturels ou linguistiques, notamment en ce qui concerne la représentation équitable des communautés minoritaires, la diversité des données d'entraînement et la transparence des algorithmes?

Marie-Christine Morin: Nous agissons sur plusieurs plans. Tout à l'heure, mon collègue a parlé de la stratégie numérique pour le secteur. Nous y avons travaillé de concert avec les membres de la Fédération culturelle canadienne-française et, plus largement encore, avec les membres de l'écosystème artistique et culturel franco-canadien. L'un des piliers de cette stratégie est d'agir sur les politiques publiques. Notre rôle, au Canada et à l'étranger, est de transmettre ces messages et de faire entendre la voix d'une société civile qui a besoin que ses gouvernements agissent sur la question.

Votre question est intéressante. Sur la scène internationale, beaucoup de conversations portent sur le besoin d'assurer la protection de la diversité des expressions culturelles, qui fait consensus. Il y a plusieurs façons de le faire. L'une des démarches que nous avons appuyées a aussi été mise en avant par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. Il s'agit d'un protocole additionnel à la convention de l'UNESCO de 2005, que le Canada a d'ailleurs signée. À l'échelle internationale, c'est un des moyens nous permettant d'agir sur ce que vous décrivez.

Tout un travail de formation et d'accompagnement est évidemment effectué sur le terrain. J'entendais mes chers collègues parler de la nécessité de former les membres de l'écosystème. Nous avons les mêmes défis qu'eux. Afin d'aborder cette notion, nous avons mis sur pied un parcours d'accompagnement. Nous nous sommes rendu compte que la formation n'était pas suffisante et qu'il fallait aussi accompagner les artistes, les créateurs et les organismes dans cette transformation numérique. Nous devons aussi les accompagner dans des interventions nécessitant l'intelligence artificielle, qui chamboule un peu toute la façon de faire et l'efficacité au sein des organisations.

• (1735)

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, madame Morin.

Monsieur Chan, pouvez-vous répondre à ma question vous aussi?

[Traduction]

Kevin Chan: Je serai heureux de le faire. Me posez-vous la même question que vous avez posée à Mme Morin?

[Français]

Les modèles à code source ouvert sont une occasion d'entraîner des modèles avec des données pertinentes à une culture ou une communauté. Nous parlons souvent du projet d'apprendre à un modèle ouvert comme Llama à parler un bon québécois. En théorie, ce serait possible, à mon avis. Nous avons déjà fait quelque chose comme ça pour des langues autochtones. Nous avons travaillé avec l'UNESCO, dans le cadre de la Décennie internationale des langues autochtones, pour lancer un modèle à code source ouvert programmé pour traduire environ 200 langues, y compris des langues autochtones. Grâce à ce modèle, nous voulons aider, protéger et promouvoir des langues autochtones, mais, puisque c'est un modèle à code source ouvert, des communautés de n'importe où au Canada ou dans le monde peuvent l'entraîner avec des données liées à leur culture et lui apprendre à parler une autre langue.

La diversité culturelle est très importante pour les modèles d'intelligence artificielle. Une façon claire de protéger et de promouvoir la diversité grâce à ces modèles est de les entraîner dans d'autres langues et avec d'autres données.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup.

La présidente: Votre temps de parole est écoulé, monsieur Ntumba.

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Finlay, quand on pense à Access Copyright, on pense à l'énorme injustice survenue quant à l'interprétation de l'utilisation équitable dans le secteur de l'éducation. Ça a causé des préjudices énormes aux auteurs universitaires. Je pense que ce n'est toujours pas réglé, car des auteurs de contenu universitaires se font encore injustement voler leur travail, carrément.

Je suis convaincu que les ayants droit de contenu universitaire déjà placés dans une situation difficile à cause de l'utilisation équitable sont préoccupés par l'intelligence artificielle. Quelle est cette préoccupation?

[Traduction]

Erin Finlay: Je n'ai pas entendu la fin de la question. Je suis désolée.

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, le son de l'interprétation a coupé à la fin de ma question. J'aimerais faire remarquer qu'il y a eu plusieurs problèmes techniques liés à l'interprétation à distance, ce qui a un effet sur le temps de parole.

La présidente: J'avais arrêté le chronomètre.

Martin Champoux: Je vous en suis reconnaissant, mais je tiens quand même à ce que nous prenions note de ces problèmes techniques pour en parler plus tard.

La présidente: D'accord.

Martin Champoux: Madame Finlay, je ne sais pas où ma question a été coupée, mais je veux savoir comment l'arrivée de l'intelligence artificielle vient ajouter au stress et au préjudice que subissent déjà les auteurs du secteur universitaire. Quelles sont vos préoccupations à ce sujet? Comment doit-on prémunir et protéger les auteurs de contenu sous licence avec Access Copyright?

[Traduction]

Erin Finlay: Je vous remercie pour votre question, et de tenir compte du point de vue d'Access Copyright.

Je tiens à préciser que les auteurs universitaires ne sont pas les seuls touchés; ce sont tous les auteurs ou éditeurs dont le travail est copié ou reproduit dans un contexte universitaire. Les enjeux ont trait à l'utilisation équitable et à l'application des tarifs de la Commission du droit d'auteur, et à leur caractère volontaire ou obligatoire.

Ainsi, pour les auteurs et éditeurs canadiens, et ceux dont le travail est copié ou utilisé au Canada, la Loi sur le droit d'auteur est devenue si déséquilibrée que les protections du droit d'auteur et l'interprétation large de l'utilisation équitable ont réduit le marché pour l'utilisation de leur travail. Elles ont donné lieu à une diminution des redevances qui passent par Access Copyright et qui se rendent aux auteurs et aux éditeurs selon une proportion d'environ 18 millions de dollars par année. Ce n'est pas un secret: notre organisation milite pour que des changements soient apportés à la Loi en vue de renforcer l'utilisation équitable et de préciser certaines mesures de protection connexes, en plus de rendre les tarifs de la Commission exécutoires.

En ce qui a trait à l'intelligence artificielle, lorsque l'on parle d'exceptions supplémentaires, il est question de faire pencher la balance encore plus du côté des utilisateurs et moins du côté des détenteurs des droits d'auteur, ce qui est extrêmement problématique. Nous affaiblissions le marché de l'utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur à tous les égards. C'est pourquoi Access Copyright refuserait toutes les exceptions; elles ne sont pas nécessaires. Mme Curran a fait valoir qu'elles ne favoriseraient même pas le droit d'auteur, alors nous n'en avons vraiment pas besoin. Il s'agit évidemment d'un débat entre les titulaires de droits et les plateformes d'intelligence artificielle, mais c'est notre message: nous ne pouvons plus miner les droits des créateurs et des éditeurs dans le cadre des droits d'auteur.

● (1740)

[Français]

Martin Champoux: Je vous remercie. Je suis heureux que nous ayons pu faire le point là-dessus.

Merci, madame Finlay.

La présidente: Merci, monsieur Champoux.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux: Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Monsieur Chan, vous avez dit tantôt que l'intelligence artificielle pourrait injecter 180 milliards de dollars dans l'économie au cours des prochaines années. Je n'ai pas capté le nombre d'années approximatif où ça se fera. Cela dit, cet argent n'ira pas juste à Meta. J'imagine que ces 180 milliards de dollars seront injectés dans l'économie en général, et qu'une partie ira aux droits d'auteur.

Payez-vous déjà des droits d'auteur chez Meta?

Kevin Chan: Selon un rapport publié par Deloitte, 180 milliards de dollars seront injectés annuellement à partir de 2030. Il ne s'agit pas d'un rapport publié par Meta.

[Traduction]

Je crois que votre question porte sur les droits de licence. Les licences sont associées à diverses composantes de Facebook et d'Instagram.

Par exemple — et vous l'avez peut-être déjà entendu lors d'une réunion précédente —, nous avons un catalogue de musique que les gens peuvent ajouter au contenu généré par les utilisateurs, comme les publications ou les courtes vidéos sur Instagram. L'accès à ce catalogue est possible parce que nous octroyons des licences pour ces chansons.

[Français]

Bernard Généreux: Plusieurs d'entre vous ont mentionné que le Royaume-Uni, l'Australie, les États-Unis et l'Europe sont plus avancés que le Canada en matière de droit d'auteur.

Mesdames Morin, Finlay et Davy, à votre avis, est-ce le cas? Le Canada est-il en retard? C'est ce message que j'ai reçu. Ai-je bien compris?

[Traduction]

Erin Finlay: Je peux vous en parler en premier, si cela vous convient.

Nous sommes certainement un cas particulier en ce qui a trait à la protection des droits des artistes et des créateurs au Canada. L'exemple de l'utilisation équitable que je viens de donner est très important. Nos partenaires internationaux nous disent tout le temps qu'il faut remédier à cela parce que c'est un grave problème au pays.

Dans ma déclaration préliminaire, j'ai parlé des régimes d'attribution des licences collectifs qui commencent à être établis en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis, et nous les suivons de près. Je ne dirais pas que nous sommes loin derrière, mais ces marchés progressent. C'est prometteur, et je crois qu'il y a beaucoup d'espoir pour nous également.

[Français]

Bernard Généreux: Avant de vous laisser répondre, mesdames Morin et Davy, permettez-moi de poser une autre question à Mme Finlay.

Madame Finlay, vous avez parlé du système de licences volontaires. Est-ce un nouveau modèle ou est-ce un modèle qui existe depuis longtemps? Proposez-vous ce modèle à cause de l'arrivée de l'intelligence artificielle? Ce modèle est-il également présent dans les autres pays?

• (1745)

[Traduction]

Erin Finlay: Je vous remercie de me permettre de préciser ma réponse. Ce n'est pas un nouveau modèle. La concession volontaire de licences est au cœur du droit d'auteur. Il revient au détenteur des droits de déterminer comment la licence fonctionne, le cas échéant.

J'utilise le terme concession volontaire de licences par opposition à la concession obligatoire, qui est un autre type de régime auquel s'opposent la plupart sinon tous les détenteurs de droits d'auteur du pays. Un tel régime éliminerait la nature volontaire ou les droits de l'auteur, puisque la loi les forcerait à obtenir une licence et déciderait du montant qui leur serait versé.

Ce n'est pas un nouveau modèle. Je le cite en exemple afin de le comparer à certaines propositions.

[Français]

Bernard Généreux: D'accord.

Madame Davy, avez-vous quelque chose à ajouter?

[Traduction]

Diane Davy: Je ne suis pas une experte du droit d'auteur.

[Français]

Bernard Généreux: Il n'y a pas de problème.

Marie-Christine Morin: Pour ma part, je voudrais seulement mentionner que le secteur insiste sur la réforme du droit d'auteur depuis plusieurs années, mais cette réforme n'a jamais été faite. Des études ont été faites par ce comité et par le Comité permanent de l'industrie et de la technologie, mais les rapports étaient contradictoires à bien des égards.

Tout le travail qui a été fait au cours des dernières années démontre qu'on a besoin de se pencher sur cette question avec grand intérêt.

Bernard Généreux: Je siégeais au Comité permanent de l'industrie et de la technologie lors de l'étude du projet de loi C-27, un projet de loi qui portait à la fois sur l'intelligence artificielle et sur la

protection de la vie privée, mais ça a été complètement bousillé. Je me demande donc si nous avons pris un retard tellement grand que ça va être très dur à rattraper, ou s'il est encore possible de le rattraper si des projets de loi sont mis en avant, particulièrement en ce qui a trait à l'intelligence artificielle.

Comme on le sait, des lois ont été adoptées en Europe et aux États-Unis, mais pas au Canada. Voyez-vous ça comme...

La présidente: Je suis désolée de vous interrompre, monsieur Généreux, mais il ne reste plus de temps pour la réponse. Nous avons déjà dépassé le temps de 20 secondes. Je dois surveiller le chronomètre.

[Traduction]

Madame Royer, vous disposez de cinq minutes.

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue aux témoins.

À une certaine époque, tout ce qui était publié était automatiquement protégé. C'était il n'y a pas si longtemps, mais nous sommes maintenant dans une nouvelle ère de colonialisme numérique. Tout le monde se fait voler dans une certaine mesure. Si c'est sur le Web, ce sera récupéré à un moment donné.

Monsieur Croken, je crois qu'on ne vous a pas encore posé de question.

Vous avez demandé si nous voulions un avenir créé par les humains pour les humains ou un avenir créé par les machines. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet. Nous savons qu'aujourd'hui, quelques humains tirent les ficelles de l'intelligence artificielle, mais demain, la situation pourrait être inversée.

Maintenant que nous en sommes là, notre premier ministre a reconnu l'urgence de la situation. C'est pourquoi, pour la toute première fois, nous avons un ministre de l'Innovation numérique, Evan Solomon. Il est extraordinaire. Il fait un travail exceptionnel.

Comment pouvons-nous agir rapidement, selon vous?

J'aimerais poser deux ou trois autres questions. Je pense qu'il nous reste quelques minutes.

Travis Croken: Je vous remercie de me donner l'occasion de répondre.

Ce que je voulais dire par mon commentaire, c'est qu'il faut plusieurs années à un humain pour écrire un livre, par exemple, et passer par toutes les étapes et processus de la création. Il ne faudra pas beaucoup de temps, une fois que l'intelligence artificielle produira des livres, et surtout des livres qui peuvent être protégés par le droit d'auteur, pour que le marché soit inondé de contenu généré par l'intelligence artificielle.

L'expression culturelle du Canada sur la scène mondiale passe aujourd'hui par des machines qui récupèrent et régurgitent des œuvres qui ont déjà été créées. C'est cette situation qui me fait craindre que notre avenir soit créé par des machines plutôt que par des humains.

À mon avis, si nous voulons protéger nos créateurs humains, il ne faut pas concéder le droit d'auteur à une machine qui n'a pas besoin d'une incitation à la création... seulement d'une commande. Ainsi, les créateurs pourront garder les profits — aussi restreints soient-ils — qu'ils tirent de leurs créations, et nous pourrions veiller à ce que l'identité culturelle du Canada soit définie par une solide composante humaine. Il faut notamment veiller à protéger les petits créateurs. Il est facile de regarder du côté des grands éditeurs, mais il y a aussi beaucoup d'éditeurs autonomes, et il faut en tenir compte.

● (1750)

Zoe Royer: Merci beaucoup.

Madame Finlay, monsieur Illingworth, vous avez tous deux dit qu'il ne fallait pas ajouter de nouvelles exceptions à la Loi sur le droit d'auteur et qu'il fallait protéger le marché des droits émergent, je crois.

Nous savons qu'il y a des problèmes avec la Loi. Pourriez-vous nous dire ce que vous souhaiteriez qui y soit ajouté? Je ne parle pas d'exceptions, mais que feriez-vous avec la Loi?

Monsieur Ouellette, vous pourriez peut-être aussi répondre, si nous en avons le temps.

John Illingworth: Nous devons examiner de près l'utilisation équitable dans sa forme actuelle, non pas pour la restreindre de façon exagérée, mais pour revenir à son objectif principal, qui est de permettre la reproduction non rémunérée pour l'utilisation par des chercheurs, des universitaires, des parodistes et des satiristes. Ce sont des gens qui s'engagent dans un dialogue avec une œuvre et qui y apportent quelque chose. Dans le cas de la satire, on pourrait parfois dire que l'on porte atteinte aux œuvres, mais cela donne lieu à un dialogue. C'est la raison d'être de l'utilisation équitable. Elle a été en quelque sorte transformée en un mécanisme de reproduction à l'échelle industrielle.

Il faut trouver un moyen de miser là-dessus sans trop restreindre l'exception nécessaire pour que les gens puissent s'exprimer dans une société démocratique.

Erin Finlay: Je veux être certaine que nous ne mélangeons pas les demandes ici.

En ce qui a trait à l'intelligence artificielle, aucun changement ne devrait être apporté à la Loi sur le droit d'auteur: n'y touchez pas. Il n'y a pas de nouvelles exceptions; nous n'avons pas besoin de nouveaux droits. Tout est bon. Il faut laisser faire, et laisser aller le marché.

En ce qui a trait aux autres enjeux qui ont été soulevés, comme l'utilisation équitable et le secteur de l'éducation, toutes les demandes du secteur de la création qui ont trait à la Loi sur le droit d'auteur, comme celles qui ont trait aux tarifs de droit d'auteur obligatoires ou non et d'autres, demeurent. Il faut continuer de les défendre.

Pour ce qui est de l'intelligence artificielle, aucun changement n'est requis.

J'ai entendu Mme McGuffin dire la semaine dernière que c'était la première fois de sa carrière qu'elle ne demandait pas de modification à la Loi sur le droit d'auteur. C'est aussi une première pour moi.

La présidente: Merci.

Monsieur Diotte, vous disposez de cinq minutes.

Kerry Diotte (Edmonton Griesbach, PCC): Merci.

Ma question s'adresse à nos témoins de Facebook.

Comme la plupart des Canadiens, j'utilise beaucoup Facebook. C'est un excellent outil. Malheureusement, nous n'avons plus accès aux nouvelles sur la plateforme; c'est dommage.

J'aimerais parler des algorithmes. Est-ce que Meta a recours à l'intelligence artificielle pour déterminer quelles pages ou publications seront diffusées de manière plus ou moins importante?

Rachel Curran: Oui, je peux répondre à cette question. Il y a ce qu'on appelle l'intelligence artificielle classique, qui est notre système automatisé qui aide à la découvrabilité: ce que les gens voient sur leur fil d'actualité individuel. Chaque personne a son propre fil.

Nos systèmes automatisés captent divers signaux de chaque utilisateur. Ils examinent le type de contenu qui vous intéresse. Ils déterminent si vous préférez les textes ou les courtes vidéos. Ils étudient vos interactions, et tentent de vous présenter du contenu qui vous intéresse et qui vous concerne. C'est l'utilisation classique de l'intelligence artificielle, à laquelle on a largement recours pour générer le fil d'actualité de Facebook.

● (1755)

Kerry Diotte: Dans le même ordre d'idées, plusieurs personnes m'ont déjà dit qu'elles craignaient que leur page ou leurs publications soient visées par un bannissement furtif. Est-ce que de telles préoccupations sont fondées?

Rachel Curran: Non. Nous ne procédons pas à ce que l'on appelle le bannissement furtif. Nous avons entendu les préoccupations à ce sujet. Lorsqu'on nous fait part de telles préoccupations ou que nous recevons une plainte, nous transférons le contenu à nos équipes d'ingénieurs qui font une analyse approfondie en coulisses pour s'assurer que rien ne nuit au rendement d'une page ou à la recommandation à divers publics.

Nous veillons à ce que rien n'empêche ce contenu d'atteindre le public cible, mais nous n'avons pas recours à la pratique du bannissement furtif.

Kerry Diotte: Pouvez-vous nous dire combien de plaintes vous recevez chaque année?

Rachel Curran: Nous recevons seulement cinq ou six plaintes chaque année, mais nous répondons à chacune d'entre elles et nous les examinons de manière approfondie afin d'en infirmer la véracité.

Parfois, certaines pages sont bloquées pour d'autres raisons, notamment liées à la publicité. Nous examinons la situation et réglons les problèmes afin de rétablir le rendement de la page.

Kerry Diotte: Croyez-vous que Facebook devrait faire preuve de plus de transparence en ce qui a trait aux algorithmes que la société utilise pour déterminer la façon dont le contenu sera vu?

Rachel Curran: Oui, c'est exactement ce que nous avons fait.

Notre Centre de transparence compte une section qui s'appelle « Pourquoi est-ce que je vois ça? ». On la trouve aussi sur notre fil d'actualité Facebook. À côté de chaque publication, on peut cliquer sur trois petits points afin de savoir pourquoi on la voit.

Oui, nous avons publié plusieurs articles sur la façon dont les algorithmes fonctionnent et sur la façon dont le contenu est recommandé et les raisons pour lesquelles ce contenu est présenté.

Kerry Diotte: De quand ces développements datent-ils?

Rachel Curran: Ils datent de deux ou trois ans au moins.

Notre ancien vice-président aux affaires mondiales, Nick Clegg, avait beaucoup insisté en ce sens. Il croyait grandement en l'importance de la transparence des algorithmes, alors nous avons publié plusieurs articles sur leur fonctionnement et sur les raisons pour lesquelles les gens voient certaines publications.

Kerry Diotte: Avez-vous en place des systèmes pour lutter contre un certain biais que pourraient avoir les systèmes d'intelligence artificielle?

Rachel Curran: Voulez-vous répondre à cette question?

Kevin Chan: Monsieur Diotte, je suppose que cette question diffère quelque peu de celle sur le fonctionnement de nos fils d'actualité Facebook ou Instagram.

Lorsque nous formons nos modèles d'intelligence artificielle, nous les soumettons à un ensemble de tests très rigoureux. Nous voulons nous assurer de la qualité des données qui sont transmises et veiller à ce qu'elles ne soient pas biaisées.

Pour ce qui est des extraits, nous voulons nous assurer que l'information communiquée et que ce qui est généré n'est pas biaisé. Nous avons recours à un processus de recherche très rigoureux, mais nous faisons aussi appel à des équipes rouges, pour tester les plateformes en tant que personnes au sein de l'entreprise, en posant toutes sortes de questions pour voir si les réponses sont biaisées ou non. Si elles le sont, alors nous avons du travail à faire pour remédier à la situation.

Nous prenons cela très au sérieux. Nous voulons assurer la plus grande neutralité possible.

Kerry Diotte: Très bien.

La présidente: Merci.

Vous n'avez plus de temps.

Monsieur Al Soud, vous disposez de cinq minutes. Allez-y.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

• (1800)

[Français]

Nous vous en sommes reconnaissants.

[Traduction]

Tout d'abord, j'aimerais dire à ceux que je vois pour la première fois que je suis ravi de vous rencontrer.

Je suis le fier député de Mississauga-Centre. Je le précise parce que je pense que ma circonscription est un exemple tout à fait unique qui illustre que la culture et l'innovation peuvent se chevaucher. J'en dirais autant de Montréal, où j'ai passé une bonne partie de ma vie.

De plus, je fais partie d'une génération qui ne se contentera pas de participer à l'innovation; elle en prendra les commandes. M. Waugh a également fait un commentaire en ce sens. En fait, beaucoup de personnes de ma génération sont déjà des chefs de file de l'innovation, et c'est parce que nous l'utilisons déjà amplement. Dans ma jeunesse, l'intelligence artificielle occupait une place dans mon quotidien que bien des personnes ici présentes n'ont pas

connue. Les générations qui me suivront utiliseront et, en fait, utilisent déjà l'intelligence artificielle par des moyens qui m'étaient inconnus.

Il est donc naturel que ma perception de la culture canadienne diffère de celle de nombreuses personnes dans la salle. C'est exactement la raison pour laquelle je souligne toujours que nous devrions tous chercher à trouver un équilibre entre l'innovation et la préservation de la culture canadienne. Elles ont une signification différente pour nous tous, mais elles n'en demeurent pas moins importantes.

Je suis tout à fait convaincu que l'innovation et la culture ne sont pas incompatibles. Je crois toutefois que tous les intervenants du milieu devront être des partenaires honnêtes et de bonne foi.

[Français]

D'ailleurs, monsieur Chan, ça m'encourage de vous entendre parler de l'importance de préserver les cultures canadienne et québécoise. Je vous en remercie sincèrement.

[Traduction]

Monsieur Croken, comme vous le savez certainement, la Canadian Authors Association est la plus ancienne association d'écrivains et d'auteurs au pays. Votre regroupement a vu le secteur culturel canadien traverser divers changements considérables.

De votre point de vue, comment pouvons-nous nous assurer que les voix des auteurs canadiens — en particulier celles des auteurs émergents, issus de la diversité et francophones — restent visibles à l'échelle mondiale en cette ère de création et de distribution de contenus s'appuyant sur l'intelligence artificielle?

Travis Croken: Je crois que, pour garantir notre place sur la scène mondiale, nous devons nous assurer que ce sont ces voix qui sont mises en lumière.

Le contenu généré par l'intelligence artificielle continuera à être créé. Il représentera une plus grande partie du milieu artistique. J'aimerais revenir à un commentaire entendu plus tôt, à savoir que les modèles entraînés d'après des œuvres déjà existantes ne posent pas problème parce qu'ils ne génèrent pas une imitation parfaite. Je n'appuie pas tout à fait cette affirmation, parce que ces modèles peuvent imiter la voix ou le style d'un auteur. Ils peuvent grandement restreindre l'espace des auteurs. Je pense qu'il est judicieux de veiller à ce que les auteurs canadiens se fassent entendre et soient présents lorsqu'une création est présentée sur la scène mondiale.

Lorsqu'un auteur obtient un numéro international normalisé du livre, ou ISBN, il est automatiquement enregistré auprès de Bibliothèque et Archives Canada. Est-ce une mesure qu'il faut nécessairement prendre pour un livre créé par l'intelligence artificielle? Si un livre est écrit par l'intelligence artificielle, doit-il être inscrit dans le patrimoine culturel de Bibliothèque et Archives, de l'histoire canadienne? C'est un autre moyen de protéger le patrimoine canadien et de promouvoir le patrimoine humain.

Fares Al Soud: C'est intéressant. Je vous remercie de cette réponse réfléchie.

Ma prochaine question s'adresse à l'Association of Canadian Publishers.

Merci de vous joindre à nous, monsieur Illingworth. Permettez-moi de citer deux ou trois passages: l'association « est la voix des éditeurs de livres de langue anglaise, indépendants et appartenant à des Canadiens » et « l'ACP représente environ 115 éditeurs de livres appartenant à des Canadiens et contrôlés par des Canadiens de partout au pays. »

Vous savez mieux que moi que l'édition au Canada a été perturbée par les plateformes numériques et la distribution s'appuyant sur des algorithmes. Selon vous, quels outils, partenariats ou mécanismes stratégiques pourraient aider les éditeurs canadiens, en particulier les petites et moyennes entreprises, à être concurrentiels et à prospérer dans un environnement façonné par l'intelligence artificielle et les plateformes mondiales?

John Illingworth: Un certain nombre de mesures pourraient être utiles. J'inviterai peut-être mon collègue Brendan Ouellette à renchérir sur ma réponse.

D'abord et avant tout, je tiens à souligner que notre secteur, contrairement aux idées reçues entourant l'édition — on nous imagine plutôt vieux jeu, en train de fumer la pipe —, a toujours rapidement adopté la technologie. On entend dire que les arts doivent maintenant être numérisés. Or, notre industrie s'est numérisée il y a 20 ans.

C'est probablement dans des organisations comme BookNet Canada que j'aimerais le plus voir des investissements. Ces organisations ont été des catalyseurs du changement technologique il y a 20 ans, avec l'avènement des chaînes d'approvisionnement numériques et de la distribution numérique de livres. L'organisation eBound Canada est semblable, et il se trouve que mon collègue, M. Ouellette, en est le président.

Ces initiatives de l'industrie sont remarquablement efficaces pour faire beaucoup avec peu et sont devenues des modèles mondiaux pour améliorer la distribution et l'accessibilité des livres. Je crois que ces initiatives sont la voie à suivre pour élargir l'accès à des outils d'intelligence artificielle efficaces et concurrentiels pour notre secteur.

Monsieur Ouellette, aimeriez-vous ajouter quelque chose?

Brendan Ouellette (coprésident, Copyright Committee, Association of Canadian Publishers): Merci.

Au sein de l'ACP, je représente une entreprise, Annick Press. C'est une maison d'édition pour enfants basée à Toronto. Nous existons depuis 50 ans et nous publions les œuvres d'auteurs et d'illustrateurs d'un océan à l'autre. Nous réalisons des gains en efficacité pour les besoins organisationnels, de production et opérationnels grâce aux outils d'intelligence artificielle. Certains de ces outils sont canadiens. L'entreprise De Marque, au Québec, conçoit d'excellents outils. Book Connect, de la Nouvelle-Écosse, met en œuvre des fonctionnalités de l'intelligence artificielle dans sa plateforme que nous utilisons pour acheminer nos données numériques sur le marché. Nous utilisons également des outils américains.

Ce que je dirais en général à leur sujet, c'est qu'ils respectent notre droit d'auteur. Ce sont des espaces clos. Ce qui nous fait hésiter à conclure des accords de licence, alors que nous sommes par ailleurs très actifs sur le marché international des licences, c'est que notre contenu a été volé. Une récente analyse du piratage montre que plus de 5 000 liens vers notre contenu sont actuellement en ligne. Bon nombre d'entre eux sont des adresses URL de Facebook. De plus, bon nombre d'entre eux sont des liens vers des biblio-

thèques qui sont connues pour être utilisées dans l'entraînement de grands modèles de langage comme Llama.

Nous adoptons une approche prudente à l'égard de ce marché émergent. Nous envisageons des solutions de licences collectives. Il nous faut des régimes qui respectent les normes internationales, le droit d'auteur et le régime d'adhésion.

• (1805)

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Madame la présidente, ne cherchez pas un autre député du Bloc québécois, puisque je suis le seul ici.

La présidente: Monsieur Champoux, votre intervention sera peut-être la dernière de ce tour de questions.

En effet, chers collègues, je ne pense pas que nous allons avoir le temps de finir ce tour.

[Traduction]

Je me demandais simplement si nous devrions poursuivre pendant encore 10 minutes après l'intervention de M. Champoux pour terminer la série de questions, ou si nous devrions passer aux travaux du Comité.

Je pense que nous allons commencer par M. Champoux.

Allez-y.

[Français]

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Morin et monsieur Buridans, vous êtes les fiers représentants des francophones qui vivent dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Quelle est votre grande inquiétude? Que pensez-vous de ce que vous entendez aujourd'hui? Apportez-vous avec vous les inquiétudes des communautés francophones de partout au Canada devant l'arrivée d'une nouvelle technologie qui risque de noyer encore davantage la culture francophone dans les milieux où elle est la plus vulnérable? C'est ce qui pourrait arriver si on ne fait pas attention.

Marie-Christine Morin: Je vais répondre à la question en premier, avant de laisser la parole à M. Buridans.

Il s'agit certainement d'une inquiétude quand il est question de la diversité des expressions culturelles. Nous nous retrouvons dans ce langage, c'est clair. Dans cette masse d'informations et de contenus un peu homogénéisés, nous pouvons trouver des voix francophones en situation minoritaire qui sont présentes dans toute la chaîne de valeur, c'est-à-dire de l'espace où on crée, où on les rend accessibles jusqu'à l'espace où on en fait la publicité. Toutefois, il est clair que s'il n'y a pas des mesures ou des paramètres précis dans une loi à ce sujet, ces voix risquent d'être complètement noyées.

L'inquiétude est certainement là, notamment depuis qu'il est question de l'intelligence artificielle. Toutefois, nous avons eu exactement le même discours quant à la déouvrabilité des contenus de radiodiffusion. C'est le même problème.

Sven Buridans: J'allais justement parler de tous les travaux qui ont été faits sur la découvrabilité. C'est comme si on les oubliait tout à coup, parce que l'IA vient complètement bouleverser la donne pour ce qui est des données structurées et non structurées, mais c'est tout le problème de la découvrabilité.

Nous avons formé nos organismes pour qu'ils forment leurs membres à la compréhension des données structurées afin de renforcer la découvrabilité des contenus francophones sur les plateformes en ligne. Tout à coup, on fait face à de nouveaux défis liés à l'intelligence artificielle et on n'arrive pas à y répondre. C'est pour cette raison que nous mettons l'accent sur la nécessité de continuer les formations sur la littératie numérique que nous avons offertes au sein de notre réseau, précisément pour être capables de suivre le rythme de ces avancées technologiques et de l'innovation.

Ce que je trouve intéressant dans la discussion d'aujourd'hui, c'est la question quant à savoir si le Canada a du retard. La réponse est oui. Je ne vais pas revenir sur toutes les élections qui ont fait que les projets de loi C-10 et C-27 étaient sur un bateau qui a coulé, mais il nous reste peut-être le projet de loi C-11, qui surnage. Ce que je veux dire, c'est que nous avons un retard, et ce flou législatif cause des crispations et une méfiance à l'égard de l'intelligence artificielle. Je trouve très intéressant le fait que, dès qu'on taquine un peu les représentants de Meta et de Facebook sur certains sujets, ils nous répondent qu'ils ont des modèles à code source ouvert. C'est super bien, et nous travaillons avec ce genre de modèles.

J'aimerais vous parler du projet Culturepédia, la première fiducie d'utilité sociale de gestion de données culturelles. Nous avons amené nos membres à travailler sur cette plateforme autour d'un cadre juridique assez innovant. Avoir une fiducie d'utilité sociale pour des données virtuelles est assez innovant. L'idée, c'était justement de créer un environnement juridique protégé et souverain où on peut téléverser des données pour former les membres des organismes culturels à travailler avec des données en prenant en compte l'interopérabilité des données, ce qui est très compliqué.

Au début, je vous parlais de la nécessité de travailler avec des données structurées à cause des grands modèles de langage. Nous avons mis en compétition des modèles à code source ouvert, à savoir Llama et Gemini. Nous les avons fait travailler sur des données organisationnelles, sur des données structurées et sur des données non structurées pour commencer à analyser les effets de nos travaux artistiques et culturels auprès de nos communautés et dans le pays. Nous n'en sommes cependant qu'au début. C'est vraiment un prototype.

La difficulté d'une initiative comme la bande numérique, qui a aidé nos membres à s'approprier les concepts de la littératie numérique pendant trois ans, c'est les coupes budgétaires qui surviennent. Nous sommes donc coupés dans notre élan de formation, de sensibilisation et de maturité numérique au moment où nous devrions redoubler d'efforts et où la complexité de la gestion de la donnée probante est bousculée. Nous devons absolument renforcer nos capacités de travailler avec ces données et aider nos membres à comprendre ces concepts.

Pour ma part, j'ai hâte d'avoir des modèles à code source ouvert canadiens encadrés par une loi claire qui éloignerait la menace ou les inquiétudes. Nous serions alors dans un environnement protégé, un pays souverain, dans lequel nous travaillerions avec des modèles, des capacités de puissance de calcul et des infrastructures qui nous permettraient de stocker des données chez nous.

• (1810)

Martin Champoux: Je vous félicite. Vous êtes arrivé exactement à deux minutes et demie.

La présidente: Merci.

Monsieur Champoux, vous avez pris le double de votre temps de parole.

[Traduction]

Je vais accorder aux libéraux et aux conservateurs trois minutes au lieu de cinq pour la dernière série de questions, et cela devrait nous laisser assez de temps.

Madame Thomas, vous avez trois minutes.

Rachael Thomas: C'est parfait. Merci beaucoup.

Madame Curran, je vais revenir à vous, si vous me le permettez, parce que nous avons été interrompus.

Je vous demandais comment AI Studio aide les artistes à rejoindre de nouveaux publics et comment elle les aide à gérer leurs comptes avec efficacité. Vous avez parlé du fait que la technologie donne lieu à de nouvelles formes ou à de nouvelles possibilités dans le secteur de la création.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet, en particulier par rapport à l'utilisation de l'intelligence artificielle à des fins d'expansion?

Rachel Curran: Nous en sommes aux balbutiements de ces outils d'intelligence artificielle générative et de leur utilisation par l'industrie de la création et les artistes. En ce moment, nous constatons ce que vous ont décrit les autres témoins ici présents. L'intelligence artificielle est utilisée pour réaliser des tâches plutôt routinières ou administratives, ce qui permet aux artistes de se concentrer sur le travail qui exige une véritable créativité et un jugement humain. Voilà les premières étapes de l'intelligence artificielle: elle s'occupe des tâches administratives et des tâches qui peuvent être facilement automatisées et réalisées plus rapidement.

Au fil du temps, nous verrons comment les artistes se mettront à utiliser les outils d'intelligence artificielle générative pour les assister dans le processus de création. Je pense que nous le constatons dans tous les domaines: l'intelligence artificielle sert davantage à les aider et à les assister, et non à les remplacer.

Je pense que quelqu'un a mentionné la préoccupation entourant les pertes d'emplois. À nos yeux, l'intelligence artificielle aide les humains à mieux faire leur travail et se concentrer sur les tâches qui exigent un jugement humain et une réflexion complexe — ce que l'intelligence artificielle ne remplacera probablement jamais. Les artistes peuvent ainsi consacrer leur temps et leur attention aux étapes du travail qui nécessitent une intervention humaine, tout en se faisant aider par l'intelligence artificielle.

Rachael Thomas: L'intelligence artificielle crée un danger, bien sûr, mais aussi une occasion. Où se situe cette frontière en matière de réglementation?

Rachel Curran: À notre avis, il faut réglementer l'utilisation de la technologie, et non la technologie en tant que telle. Penchez-vous sur les utilisations que l'on fait de l'intelligence artificielle. Bon nombre de ces utilisations sont déjà légales ou illégales. L'usurpation d'identité ou la fraude sont déjà illégales, par exemple. Ces lois doivent donc simplement être appliquées dans le contexte de l'intelligence artificielle.

Lorsqu'il y a de nouveaux risques nets ou des risques marginaux qui dépassent vraiment la portée des lois actuelles, nous suggérons de les régler. Regardez l'utilisation qui est faite de la technologie de l'intelligence artificielle et réglemenez-la plutôt que la technologie elle-même. D'ailleurs, à mon avis, il est impossible de réglementer la technologie en tant que telle compte tenu de la vitesse à laquelle elle évolue.

• (1815)

Rachael Thomas: Merci beaucoup.

La présidente: Monsieur Al Soud, vous avez trois minutes pour cette dernière intervention.

[Français]

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

Madame Morin et monsieur Buridans, comme vous le savez, les communautés culturelles francophones sont déjà confrontées à des défis structurels en matière de visibilité et de taille du marché. Dans cette ère numérique et d'intelligence artificielle, comment pouvons-nous garantir que le contenu en langue française reste visible et soutenu et ne se perd pas dans un écosystème technologique principalement anglophone?

Marie-Christine Morin: C'est là toute la question. L'expérience que nous avons est que, sans paramètres et sans loi claire à ce sujet, ça ne fonctionne pas. La souveraineté culturelle du pays et la diversité des expressions culturelles au pays ne peuvent pas passer entre les mains d'entreprises privées qui n'ont pas ce mandat. Le gouvernement doit légiférer sur ces questions parce que, sans ça, on se retrouve dans la situation que vous décrivez, c'est-à-dire que le contenu francophone se retrouve noyé dans des contenus qui ne nous ressemblent pas, dans une autre langue que la nôtre. Dans ce cas, le rôle du gouvernement est absolument nécessaire.

Sven Buridans: En complément, j'ajouterais que c'est pour cette raison qu'on appelle à des efforts interinstitutionnels dans notre stratégie sur le numérique. Nous interpellons directement les institutions fédérales culturelles. Nous avons une entente de collaboration avec le Centre national des arts, le Conseil des arts du Canada et Patrimoine canadien, entre autres. L'idée, c'est qu'il est important de coordonner la représentation de notre langue et de la spécificité de nos communautés. Actuellement, les efforts sont un peu dispersés. On essaie donc de les concentrer sur ces questions.

Nous avons eu une discussion avec les ministres Solomon et Guilbeault. Je faisais partie d'une délégation de la Coalition pour la diversité des expressions culturelles. Il semble y avoir une volonté d'avancer sur cette question du côté du ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique, alors que Patrimoine canadien délègue la responsabilité de gérer et la difficulté d'encadrer les questions relatives au droit d'auteur et à la transparence, notamment. C'est comme si ces deux choses devaient fonctionner en parallèle et qu'elles n'étaient pas intimement liées et complexes. C'est une lecture que je trouve étonnante. C'est là où on essaie d'intervenir.

De plus, en parlant avec les membres du cabinet du ministre Solomon, on a appris que le gouvernement avait annoncé une entente avec l'entreprise Cohere pour faire de l'entraînement d'intelligence artificielle afin d'aider nos services publics. À ma connaissance, il y a des modèles qui sont entraînés en langue anglaise, mais je ne crois pas qu'il y ait de modèle entraîné en langue française. Toutefois, au-delà de la langue, il faut tenir compte des spécificités culturelles des communautés de la francophonie canadienne et aca-

dienne. Il n'est pas seulement question d'entraîner un modèle dans une langue ou dans une autre. Tantôt, on a parlé de biais. Or, pour éviter que l'intelligence artificielle ait trop de biais dans ses réponses, il faudrait aller plus loin qu'un modèle de langage. Il faudrait trouver un modèle d'apprentissage culturel.

La présidente: Merci.

[Traduction]

C'est tout le temps que nous avons pour les questions aujourd'hui.

Je tiens à remercier tous nos témoins de leur présence et de leurs excellents témoignages aujourd'hui.

Je vais reprendre les paroles toujours éloquentes de Martin Champoux. S'il y a de l'information que vous n'avez pas pu dire aujourd'hui et que vous souhaitez soumettre au Comité, veuillez l'envoyer à notre greffier afin que notre analyste puisse l'inclure dans le rapport sur notre étude.

Je vais suspendre la séance pendant quelques minutes, et nous discuterons des travaux du Comité.

• (1819)

(Pause)

• (1820)

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Nous reprenons la séance pour nous occuper des travaux du Comité. J'informe les membres du Comité que nous sommes toujours en séance publique. Ne l'oubliez pas. Nous ne sommes pas passés à huis clos.

Aujourd'hui, le but des travaux du Comité est de parler de la prolongation de notre étude sur l'intelligence artificielle. Nous allons terminer à la fin d'octobre le minimum de cinq réunions que nous avons prévu au début. Nous tiendrons notre cinquième réunion le 29 octobre. Nous avons encore une longue liste de témoins qui aimeraient comparaître, alors je voulais sonder les membres pour savoir si vous souhaitez ajouter des réunions ou passer à une autre étude.

Monsieur Champoux, je pense que vous avez levé la main en premier.

[Français]

Martin Champoux: Madame la présidente, je pense que tous les partis seront d'accord sur le fait d'ajouter quelques réunions. J'ai consulté la liste des témoins suggérés et je sais que d'autres témoins y ont été ajoutés. Ça fait beaucoup de monde. Si nous décidons de donner suite à toutes ces suggestions, nous allons encore travailler sur cette étude au mois de mars.

Ce n'est pas que je pense que qui que ce soit ne mérite pas d'être sur cette liste, au contraire. Certaines questions touchent beaucoup de monde, et il est tout à fait normal qu'autant de personnes veuillent se prononcer dans le cadre de notre étude. Cependant, nous devons établir nos priorités, car il y a d'autres sujets que nous allons vouloir étudier.

Je pense que nous devrions ajouter quelques réunions. Nous pourrions décider ensemble du nombre de réunions à ajouter aux cinq qui sont déjà prévues. Nous devrions aussi regarder nos listes de témoins et voir ensemble s'il y a des témoins que l'ensemble des partis aimeraient absolument ou davantage inviter. Nous pourrions le faire de façon collaborative. Il faudrait établir les priorités et éviter tout dédoublement — nous avons couvert plusieurs aspects de la question. Ce serait bien qu'il y ait un peu de variété dans le contenu de notre étude. Je pense notamment aux analystes, qui devront compiler toutes nos discussions.

Je suis ouvert à ce qu'on ajoute deux ou trois réunions. Je propose d'en ajouter deux, et de voir ensuite si nous souhaitons en ajouter d'autres. Nous pouvons laisser la porte ouverte à cette possibilité. Je pense que cela nous obligerait à faire un travail d'évaluation de la liste actuelle de témoins à inviter et à prendre des décisions ensemble.

• (1825)

La présidente: Merci.

[Traduction]

Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Je suis d'accord avec mon collègue, M. Champoux. Nous suggérons d'ajouter deux autres réunions. Avec deux autres réunions, nous arriverons à la relâche.

Je conviens que les partis doivent préciser la liste. Je ne ressens pas le besoin d'entendre chacune des personnes qui aimerait comparaître devant nous. Je pense que les témoignages finiraient par se répéter. Nous voulons certainement nous assurer que les principaux points sont soulevés et pris en compte dans le rapport.

À ce jour, nous n'avons pas entendu de témoins ou d'organisations qui représenteraient d'autres pans du secteur de la création, par exemple la conception de jeux vidéo ou la création numérique. Je pense que nous avons la responsabilité d'entendre des représentants de ces milieux.

Je pense que nous pouvons obtenir un très bon échantillonnage en tenant deux autres réunions et, bien sûr, en acceptant les mémoires écrits. Quiconque veut se faire entendre à ce sujet a la possibilité de soumettre un mémoire. Je propose que nous convenions de tenir deux autres réunions. Si, au terme de ces deux réunions, nous estimons qu'il nous faut entendre plus de témoignages, nous pourrions encore une fois prolonger l'étude.

[Français]

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Je pense que nous serons d'accord pour ajouter deux réunions.

Concernant le commentaire de Mme Thomas sur le besoin d'entendre des témoins dont les expertises sont différentes, j'ajouterais qu'il serait pertinent d'entendre parler des futures répercussions de l'intelligence artificielle sur les enfants. J'ai récemment participé à un congrès à Kelowna où il en a été question. Si nous pouvions trouver des témoins qui s'intéressent à cette question en particulier, ça pourrait nous aider à avoir une approche beaucoup plus éclairée.

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole.

[Traduction]

David Myles: Je pense que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. Nous avons eu l'occasion de discuter un peu, et je pense que la suggestion est bonne.

J'aime l'idée de revoir la liste des témoins. Nous voulons tirer le maximum de cette étude. Nous savons que, lorsque nous commençons à entendre les mêmes propos de la part de plusieurs personnes, nous n'entendons pas nécessairement les témoignages les plus utiles. Je pense que c'est une bonne initiative.

Lors de notre septième et dernière réunion, nous pourrions conclure que nous n'avons manifestement pas terminé, ou que nous avons entendu tout ce dont nous avons besoin. Je pense que nous avons une bonne idée de la situation, mais il reste encore des témoignages à entendre. Nous devons être un peu plus stratégiques. Nous convenons tous que, d'après cette liste, nous n'avons pas entendu de créateurs numériques de certains domaines. L'industrie du jeu vidéo en est un bon exemple. Il y a des voix que nous voulons nous assurer d'entendre, même dans l'industrie. Il sera utile d'entendre le point de vue de l'industrie sur les possibilités. Je ne cesse de poser la question. Il nous sera utile de savoir ce que les modèles sont capables de faire en matière de licences et de réglementation. Je pense que ce sera une grande partie de la conversation.

Je suis également très satisfait du déroulement de l'étude.

[Français]

La présidente: Monsieur Généreux, vous avez la parole.

Bernard Généreux: Je suis d'accord avec mes deux collègues et je leur fais confiance pour ce qui est de la liste de témoins. Cependant, j'aimerais parler d'un créateur québécois dont il a été question dans un article de *La Presse*, il y a environ une semaine. Il a acheté une église dans laquelle il a installé des serveurs qui hébergent les oeuvres d'artistes qui y déposent leurs créations pour préserver leur souveraineté. Nous sommes essayons de communiquer avec lui pour l'inviter à témoigner ici, car la souveraineté des oeuvres est une question importante. Étant un artiste lui-même, il serait un excellent témoin.

Nous avons aussi essayé de contacter deux ou trois autres personnes qui créent du contenu à l'aide de l'intelligence artificielle. Nous avons fait beaucoup de blagues avec M. Myles sur ma capacité de chanter et la sienne, qui est bien meilleure, mais il y a effectivement des gens qui, comme moi, ne connaissent rien à la chanson, au théâtre ou à quoi que ce soit d'autre et qui, néanmoins, créeront des oeuvres à partir de leur imagination. Ainsi, d'une certaine façon, ils deviendront des artistes. Ces oeuvres se retrouveront un jour inévitablement sur les réseaux sociaux et un peu partout. Il serait donc pertinent d'entendre des témoins à ce sujet également.

Je fais confiance à M. Myles, à Mme Thomas et à M. Champoux pour faire le tri dans la liste de témoins, mais je vais rapidement soumettre au greffier de nouveaux noms d'artistes à inviter.

• (1830)

La présidente: Ça m'apparaît très intéressant.

[Traduction]

Madame Royer, vous êtes la suivante.

Zoe Royer: Merci, madame la présidente.

Je suis vraiment ravie de la discussion, et j'abonde dans le même sens: il serait merveilleux de tenir deux réunions de plus. Je me demande si le greffier peut renvoyer la liste et surligner les personnes que nous avons déjà entendues — ou les séparer, si c'est plus facile. Nous pourrions peut-être alors examiner ces noms.

Comme le demandait M. Généreux, je sais que nous avons déjà beaucoup de noms, mais y en a-t-il qui manquent? Certaines voix de l'industrie de la conception de jeux vidéo ou d'autres milieux pourraient-elles être ajoutées à la liste avant de la renvoyer?

La présidente: Monsieur Myles, vous avez la parole.

David Myles: Non.

La présidente: C'est bien. Je pense que nous sommes tous sur la même longueur d'onde.

David Myles: J'allais poser la même question: qui a été invité et où en est-on avec la liste? Voulons-nous préciser comment nous allons nous y prendre?

La présidente: Je pense que nous allons discuter au sein de chaque parti, n'est-ce pas? Nous demanderons au greffier de renvoyer la liste, et chaque parti établira l'ordre de priorité des témoins que nous voulons vraiment convoquer. Nous pourrions peut-être ajouter de nouveaux témoins que nous n'avons pas entendus, des témoins potentiels que quelques personnes ont mentionnés. Dans nos

propres équipes, nous accorderons la priorité aux personnes que nous voulons vraiment recevoir, et nous veillerons à ce que nos dernières réunions soient productives.

Madame Thomas, vous avez la parole.

Rachael Thomas: J'ai un commentaire là-dessus. Nous pourrions peut-être nous entendre pour faire parvenir les noms au greffier d'ici... Le greffier peut-il nous envoyer la liste d'ici demain? J'imagine que oui, n'est-ce pas?

Le greffier du Comité (Jean-François Pagé): Je peux vous la faire parvenir d'ici demain matin.

Rachael Thomas: D'accord.

Que diriez-vous d'envoyer nos priorités au greffier d'ici la fin de la journée vendredi ou d'ici le début de...?

Le greffier: Nous aurons besoin d'au moins quelques noms pour vendredi, alors une liste partielle vendredi...

Rachael Thomas: Serait-ce raisonnable que les partis soumettent à nouveau leurs listes d'ici la fin de vendredi?

D'accord.

La présidente: D'accord, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>